

**ELUS ET MUSULMANS EN ALSACE :  
REGARDS CROISES SUR DES PRATIQUES  
- ZOOM SUR LA FORMATION DES IMAMS-**

Actes de clôture du cycle Islam

N°41

## L'OBSERVATOIRE REGIONAL DE L'INTEGRATION ET DE LA VILLE

A sa création, en 1992, l'Observatoire Régional de l'Intégration (ORI) fut conçu comme un outil de développement et d'aide à la décision spécialisé dans le champ de l'intégration des populations issues de l'immigration. La dynamique engagée a contribué, en 1996, à sa structuration en association et à l'élargissement de son champ d'intervention à la politique de la ville et au développement social urbain devenant **l'Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville (ORIV)**.

### Activités

L'ORIV est un outil de connaissance, de qualification et d'accompagnement au service des acteurs et des décideurs intervenant dans les champs de l'intégration et de la politique de la ville.

Ses activités visent à permettre le recueil, la mise à disposition, la production voire la co-production, l'analyse, la diffusion, l'échange ou la confrontation de connaissances -théoriques, pratiques ou techniques- d'ordre quantitatif ou qualitatif dans les domaines d'intervention précédemment cités. Elles relèvent également : d'une dimension de veille, qui consiste dans l'analyse, par le croisement d'éléments, des situations et contextes pour percevoir les évolutions et d'une dimension d'alerte et d'anticipation qui repose sur la capacité à mettre en débat, à susciter la discussion qu'il y ait ou non demande des partenaires.

Par ses activités, l'ORIV participe à la réduction des déséquilibres sociaux et territoriaux, c'est la raison pour laquelle les signataires du Contrat de Plan (Etat et collectivités) ont souhaité inscrire et financer l'ORIV durant la période de ce contrat (2000-2006).

### Missions

#### RENDRE ACCESSIBLE L'INFORMATION

L'ORIV gère un centre de documentation (accessible sur rendez-vous) et répond aux demandes, quantitatives et qualitatives, qui lui sont adressées par le biais d'un suivi individualisé. L'ORIV recueille les informations nécessaires soit par le repérage et le dépouillement des divers supports existants, soit grâce à ses réseaux de connaissances ("Réseau RECI", "Réseau des centres de ressources Politique de la Ville"...). Les connaissances sont également diffusées grâce aux différentes productions.

#### PRODUIRE DES ANALYSES ET DES CONNAISSANCES

Il s'agit le plus souvent de produire de la connaissance afin de combler des carences sur des problématiques particulières ou permettre une meilleure compréhension des processus en jeu. Dans ce but, il s'agit à la fois de réaliser des études, des diagnostics ou des notes mais également de participer, d'analyser ou d'animer des groupes de travail (formalisation d'une réflexion collective...).

#### FAVORISER LES ECHANGES DE CONNAISSANCES ET LA DIFFUSION DES PRATIQUES ET EXPERIENCES

Cet axe vise à permettre la circulation et la confrontation d'expériences dans un souci de capitalisation. Ainsi, l'ORIV organise et/ou participe à des moments d'échanges et de débats en direction d'acteurs et décideurs des politiques d'intégration et de la ville, professionnels de terrain, associations, enseignants, chercheurs... Par ailleurs, l'ORIV participe à divers réseaux locaux et nationaux oeuvrant dans les mêmes champs d'intervention.

#### ACCOMPAGNER LES ACTEURS

Cette mission consiste à mobiliser et mettre à disposition des acteurs des compétences et ressources (documentaires, techniques, pratiques, humaines...), adaptés au contexte, à la problématique et au groupe où elles se posent. Ces démarches sont réalisées en lien avec les acteurs et dans une logique de capitalisation et de qualification mutuelles.

## CAHIER DE L'OBSERVATOIRE n°41

### ELUS ET MUSULMANS EN ALSACE : REGARDS CROISES SUR DES PRATIQUES - ZOOM SUR LA FORMATION DES IMAMS -

*Actes de clôture du cycle Islam*

*Soirée d'échanges du 3 décembre 2004*

Document réalisé par Delphine BOUVIER, chargée de mission & d'études

Décembre 2005

## Remerciements

Lorsqu'en mars 2002, l'Observatoire soutenu par Franck Frégosi et Stéphane De Tapia, a proposé la première matinée d'échanges, nous ne savions pas que cela nous emmènerait dans ces très riches rencontres, durant plus de trois ans. Pour cette aventure humaine, pour la confiance dans le travail, merci.

Merci aussi à tous les chercheurs qui ont été experts d'une ou plusieurs matinées,  
Merci à tous les professionnels venus nous faire part de leurs expériences,  
Merci aux élus, témoins ou participants pour qui et sans qui, ces matinées n'auraient jamais vu le jour,  
Merci aux représentants associatifs, aux imams, aux présidents, aux membres pour leur accueil toujours chaleureux et témoignages constructifs ...

Merci à tous les participants d'avoir écouté, discuté, argumenté, avec beaucoup de passion et dans un réel esprit de construction collective... la richesse de ces actes vient de vous.

Merci beaucoup à Dominique Caprili, administrateur bienveillant et constructeur-chef des travaux pertinent durant ces presque trois années.

Merci aussi, à Corinne, Diane, Julia, Murielle, collègues au soutien très précieux.

Delphine Bouvier

# SOMMAIRE

---

OUVERTURE, D. Caprili	7
BILAN DES MATINEES D'ECHANGES, D. Bouvier	9
LA FORMATION DES CADRES RELIGIEUX MUSULMANS EN FRANCE : BILAN ET PERSPECTIVES, F. Frégosi	15
LE CONSEIL REGIONAL DU CULTE MUSULMAN -ALSACE, A. Nabaoui	33
TABLE-RONDE : PARCOURS D'IMAMS	
Une prise de conscience locale..., M. Latahy	35
Il y a un besoin d'imams..., H. Sbat	38
Un imam formé à l'étranger..., F. Hamurcu	40
Le bon croyant est incapable d'être un mauvais citoyen, S. Faye	42
EXTRAITS DES DISCUSSIONS	46



# OUVERTURE



Dominique CAPRILI  
Administrateur, ORIV

Bonsoir et bienvenue à tous à cette soirée de clôture, d'un cycle ambitieux intitulé islam, qu'a mené l'Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville depuis 2002.

Je suis Dominique Caprili, administrateur de l'ORIV depuis une dizaine d'années et j'assure donc pour la dernière fois, l'animation de ce temps d'échanges.

Cette clôture, nous l'avons voulue rétrospective mais dynamique. C'est pourquoi, nous avons choisi d'y laisser une large place à une préoccupation, un thème, que nous avons abordé, mais d'une manière souvent rapide, même si transversal à l'ensemble des matinées d'échanges que nous avons organisées : la formation des imams. Pour ce faire, dans le même esprit que l'ensemble des précédents temps d'échanges, nous avons demandé à un expert, un des initiateurs de ces temps d'échanges, fidèle donc, d'indiquer les enjeux pour la France de proposer des lieux de formations aux cadres religieux, en rappelant l'historique des projets et surtout de faire le point sur la situation actuelle puisqu'il a participé tout récemment à un comité d'experts chargé par le Gouvernement d'y réfléchir. Avant de débattre ensemble, nous donnerons la parole au Président du Conseil Régional du Culte Musulman, Monsieur Nabaoui, puis à quatre imams en fonction, dans le Bas-Rhin, qui ont accepté de nous parler de leur parcours d'imams : c'est-à-dire leurs formations, leurs pratiques, leurs préoccupations. Merci à Monsieur Latahy qui est lui aussi un fidèle de nos rencontres, Monsieur Hamurcu, Monsieur Faye et Monsieur Sbat.

Ce cycle islam correspond concrètement à cinq matinées d'échanges que nous avons proposées à l'ensemble des élus, techniciens et membres associatifs d'Alsace, chacune se concentrant sur un thème lié à la pratique de l'islam et qui suscitent des interrogations ou des expérimentations intéressantes. Ainsi, nous avons présenté la diversité des courants musulmans en Alsace, puis nous nous sommes passionnés pour les possibilités qu'offrait le droit local pour les carrés musulmans, avons tenté de trouver des solutions supportables pour que les abbattages de l'Aïd el Kebir se passent dans des conditions légales et enfin, avons visité neuf mosquées ou salles de prières. A ces occasions, des élus ou des techniciens, à qui ces matinées étaient destinées ont témoigné ; Delphine Bouvier, qui a été la cheville ouvrière de l'ensemble de ces rencontres, nous proposera ce soir, un petit bilan de ce que ces matinées leur ont apporté. Elle en a réinterrogé certains. Pour cette clôture, nous voulions voir comment ces communes ont avancé mais également face à quelles difficultés elles sont encore aujourd'hui confrontées.

Nous terminerons définitivement ce cycle, autour d'un verre...





# BILAN

## DES MATINEES D'ÉCHANGES



Delphine BOUVIER  
Chargée de mission, ORIV

*Le texte ci-après reprend la majeure partie des éléments oraux, exposés lors de la soirée de clôture.*

Pourquoi l'ORIV a souhaité organiser des matinées d'échanges sur l'islam ?

### ✓ L'engagement dans la démarche « cycle islam »

L'Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville rassemble, crée et traite des informations quantitatives et qualitatives afin de les mettre à la disposition de toutes les personnes souhaitant améliorer leurs connaissances dans les domaines qui touchent l'intégration, l'immigration et la politique de la ville ou de les aider à orienter leur action ou leur intervention.

Depuis sa création en 1992, l'ORIV prend en compte dans ses démarches le thème de l'Islam et d'une manière très forte depuis 1995, date à laquelle, l'Observatoire a réalisé un diagnostic sur l'implantation des lieux de cultes musulmans pour les villes de Strasbourg et Mulhouse. Puis, en 1998 et 1999, l'association a organisé des séminaires sur la place de l'Islam dans les grandes villes et dans les petites villes alsaciennes.

Avec la diffusion de la vidéo « Questions autour de l'Intégration », l'ORIV a entrepris des démarches de sensibilisation dans les communes rurales lors de débats, qui ont fait émerger de nombreux questionnements, souvent d'ordre pragmatique, liés à la religion musulmane, auxquels l'ORIV n'avait pas toujours de réponses.

C'est pourquoi, en 2001, en lien avec Stéphane De Tapia et Franck Frégosi, chercheurs au CNRS à Strasbourg, l'ORIV a réalisé un recensement des besoins des élus alsaciens sur les questions liées à l'islam<sup>1</sup>.

L'Observatoire souhaitait donc à la fois disposer de plus de connaissances et d'expériences sur les sujets qui concernaient la religion musulmane, afin de pouvoir répondre aux questions qui lui étaient posées par des techniciens et des élus et observer par le prisme de la religion la prise en compte des revendications et/ou des besoins des populations étrangères ou issues de l'immigration de confession musulmane.

<sup>1</sup> Les préoccupations d'élus alsaciens concernant les questions d'islam – résultats et analyse du questionnaire, novembre 2001, ORIV, 28p.

### ✓ La méthode suivie

Afin d'identifier les besoins des élus, nous avons envoyé un questionnaire à toutes les communes de plus de 5000 habitants alsaciennes.

A partir de l'analyse des questionnaires, complétés par des élus ou des techniciens, il a été possible d'une part de déterminer les types de questionnements que rencontraient les décideurs locaux et de les classer en cinq catégories :

- Les groupes musulmans en présence en Alsace
- Les modalités de relations entre mairie et associations culturelles, culturelles
- L'ouverture et les modes de gestion des lieux de culte musulman
- La mise en place d'un carré musulman dans un cimetière communal en Alsace
- L'application de la réglementation européenne et les pratiques culturelles de l'abattage rituel dans le cadre de l'aïd el kebir/kurban bayrami.

D'autre part, l'analyse des réponses fournies, nous ont permis de déterminer les modes de réponses souhaités :

- des temps d'échanges d'expériences entre élus
- des fiches techniques synthétisant l'essentiel des informations juridiques, sociologiques et statistiques.

C'est donc à partir de ces données, que l'Observatoire a décidé d'organiser des temps d'échanges mettant l'accent sur le partage d'expériences. Des fiches techniques ont sur la base des éléments recueillis étaient construites et envoyées dans un premier temps aux participants puis diffusées très largement.

### ✓ La construction du contenu des matinée d'échanges et le public ciblé

Le samedi matin a été retenu afin de favoriser la plus grande participation d'élus locaux.

Toutes ces matinées d'échanges répondent à un modèle de construction identique :

- un temps d'expertise, qui apporte des données générales,
- un temps de témoignages d'expériences locales, dans le cadre d'une table-ronde.

Ces matinées étaient prioritairement destinées aux décideurs locaux, c'est pourquoi, les réponses qui étaient apportées portaient principalement sur les champs de compétences des élus locaux, complétées par des apports juridiques.

Toutefois, dès la seconde matinée d'échanges, il nous semblait important de pouvoir impliquer et inviter les acteurs associatifs musulmans afin de permettre à la confrontation de différents points de vue.

En outre, nous avons relevé dans les débats de la première matinée, que de nombreux questionnements résultaient a priori de l'absence de contacts entre municipalités et associations. C'est pourquoi, nous avons décidé d'impliquer ces deux groupes d'acteurs de manière identique en les invitant et en nous appuyant sur eux pour la construction des matinées. Ainsi, par exemple, pour la matinée d'échanges « Aïd el Kebir/ Kurban Bayrami : entre réglementation et pratiques festives », un groupe composé d'élus et de représentants

associatifs a été constitué dans chaque département pour établir les questionnements à soulever lors de la matinée et les réponses testées. De même, pour améliorer la connaissance sur les lieux de culte musulman, des associations ont accepté d'accueillir les participants dans leurs locaux en présence d'un représentant politique de la commune.

Ainsi, si le public visé par l'organisation de ces matinées a évolué, les objectifs poursuivis ont quant à eux été renforcés.

#### ✓ **Le public touché**

En moyenne, on comptabilise 43 personnes par matinée d'échanges [37 pour la découverte des lieux de culte musulman dans le Bas-Rhin (capacité maximale du bus) et 49 pour les carrés musulmans].

Globalement, sur chaque matinée d'échanges, 1/3 des participants étaient des représentants de collectivités locales (élus ou techniciens) sauf pour la première matinée et la visite des lieux de culte du Bas-Rhin (48,8%).

Les 45 élus ou techniciens qui ont participé à ces temps d'échanges exercent dans 22 communes alsaciennes différentes, dont 12 sont dans le Haut-Rhin. Cette forte présence haut-rhinoise s'explique par l'organisation de trois des matinées dans ce département. Les secteurs géographiques concernés sont Mulhouse et les communes du bassin potassique, le centre Alsace, Strasbourg et les communes environnantes.

L'organisation de ces matinées a permis l'implication de 14 associations culturelles et/ou culturelles différentes, dont 10 haut-rhinoises.

Globalement, on remarque que certains participants ont été « fidélisés » puisqu'une quinzaine étaient présents à au moins deux matinées voir plus.

#### ✓ **La diffusion des connaissances acquises**

L'ensemble des actes et des fiches techniques produites à l'issue de ces temps ont systématiquement et gratuitement été envoyés aux participants, aux excusés et à tous ceux qui en ont fait la demande.

Pour rééquilibrer la faible implication d'acteurs bas-rhinois, la diffusion gratuite des documents y a été réalisée très largement.

Par ailleurs, l'implication systématique des associations départementales des maires a été recherchée.

### | A quoi ont servi ces matinées d'échanges ?

#### ✓ **Les sources d'informations**

Afin d'évaluer rapidement l'impact de ces matinées d'échanges, trois sources d'informations ont été exploitées : les retours oraux des différents participants, des questionnaires de satisfaction établis après deux matinées d'échanges et des questionnaires complétés lors d'entretiens oraux réalisés, en novembre 2004, auprès de quelques élus locaux. En aucune manière, les contenus de ces témoignages ne peuvent être utilisés en dehors de ce contexte, pour quelque

fin que ce soit. Le contexte de recueil de ces témoignages, en terme de temps et de pertinence méthodologique, justifie ces limites.

### ✓ **Les impacts des matinées d'échanges dans les communes où des élus ont témoigné**

- A favorisé la connaissance réciproque des acteurs

Ainsi, deux communes nous ont signalé que grâce à la participation à une matinée d'échanges, les relations entre l'association et la municipalité se sont améliorées. De même, pour une commune des liens ont pu être tissés avec une association jusqu'alors peu en contact avec la municipalité.

- A accéléré la prise en compte des besoins

Pour une commune, une meilleure prise en compte des sollicitations exprimées a pu être réalisée, suite à sa participation à une matinée, ce qui a eu comme conséquence, l'accélération des négociations et des réalisations.

- A favorisé les partages d'expériences

Suite à leurs témoignages, certaines communes ont été repérées par d'autres collègues élus qui les ont sollicités pour des conseils.

- N'a rien changé

Deux communes nous ont signalé que d'avoir participé aux matinées n'a rien changé pour elles, ni dans leurs pratiques, ni dans les relations avec les associations.

### ✓ **Témoignages de quelques évolutions depuis les matinées d'échanges**

- La première matinée d'échanges : « Collectivités locales et pratiques de l'islam en Alsace » de mars 2002 a permis de mieux connaître les différents courants musulmans présents en Alsace. Par les interventions de Stéphane de Tapia et de Franck Frégosi, les participants avaient pris conscience de la diversité des courants religieux d'appartenance au sein même des personnes originaires de Turquie et que l'attachement au pays d'origine était sensiblement différent d'avec les populations originaires des pays du Maghreb.

#### *Témoignage*

*« J'ai beaucoup apprécié ces apports de connaissances sur les Turcs. Ma municipalité a très peu de contacts avec l'association turque locale de part le fait qu'elle ne nous sollicite jamais. En fait, on ne les connaît pas ».*

- La seconde matinée : « Carrés musulmans : l'ultime geste d'intégration » de janvier 2003, nous a permis de prendre conscience que le droit local était un excellent appui pour répondre à certains souhaits des musulmans alsaciens : un emplacement spécifique peut être attribué dans les cimetières confessionnels... et dans les cimetières interconfessionnels des circulaires encouragent cette pratique également.

Durant ce temps, nous avons parmi nous un aumônier qui nous a proposé des compromis possibles entre les exigences et croyances religieuses et le droit permettant d'assurer un repos paisible aux musulmans enterrés en France.

*Témoignages*

« Ma commune avait témoigné qu'elle avait dans le cadre de l'extension du cimetière, le projet d'implanter un carré musulman. A l'automne 2003, le bulletin municipal annonçait sa création officielle et actuellement [décembre 2004 NDLR] il est en voie d'être matérialisé et possédera une entrée particulière. »

« Chez nous, aucune avancée n'est à signaler au sujet des carrés. En revanche, la volonté d'engager une réflexion sur la création d'un cimetière musulman est envisagée. »

- La matinée « Aïd el Kebir/Kurban Bayrami : entre réglementation et pratiques festives » de janvier 2004 fut complexe dans son déroulement de part le poids des directives européennes et des lois françaises interdisant tous arrangements locaux notamment les sites dérogoires.

La Gazette des communes a publié un article encourageant le recours aux sites occasionnels, à l'image de ceux qui nous avaient été présentés par A. M. Brisebarre.

*Témoignages*

« Chez nous, au regard de la loi, la municipalité n'organise plus rien. Elle laisse les services de l'Etat gérer. Pourtant des progrès avaient été réalisés. »

« Dans notre commune, grâce à la matinée, élus et associations ont pu ensuite discuter avec un niveau égal de connaissances, notamment juridiques. Malheureusement, très peu d'arrangements ont été trouvés. »

- Les matinées « Découvrir des lieux de culte musulman » dans le Haut-Rhin et dans le Bas-Rhin ont eu un très vif succès, de part leur côté pragmatique. Une multitude de lieux et de relations unissant municipalités et associations ont été mis en lumière.

*Témoignages*

« Chez nous, les contacts sont normalisés entre associations et municipalité. Des négociations avec une association, pour l'octroi d'un terrain en entrée de ville, pour la construction d'un nouveau lieu de culte sont en cours »

« La convention devant être signée entre l'association et la municipalité régissant l'utilisation du lieu de culte ne l'est toujours pas. Le contenu final fait encore l'objet de recherche d'accords ».

« Suite à la visite des lieux de culte en septembre 2003, la municipalité a pris conscience de l'urgence à proposer un nouveau lieu. Ce qui a été fait. »

« Au départ, nous avons été contactés par des individus qui souhaitent disposer d'un lieu pour prier, donc à aucun moment une association n'a porté de projet. Donc nous avons participé à ces visites, pour être prêts le jour où une demande nous serait formulée. Nous avons une vision partielle, même fautive parfois, donc nous voulions mieux connaître cette religion et surtout savoir ce qu'on pourrait faire en tant que municipalité. Pour le moment nous n'avons pas progressé puisque nous attendons une demande clairement formulée par une association. »

## Quelles suites pour l'ORIV, sur le thème de l'Islam ?

Ces deux années et demi de travaux sur l'Islam ont été d'une extrême richesse pour l'ORIV, tant sur les connaissances acquises, que sur les relations tissées avec les personnes. Ainsi, sur ces sujets que nous avons abordés, grâce aux intervenants élus, membres associatifs, experts, les données et expériences ont pu être mises au profit d'autres. Et également en terme de contacts avec des élus et des associations qui ne nous connaissaient pas et que nous ne connaissions pas.

Par ce cycle de matinées d'échanges (dont au début on ne savait pas qu'il constituerait un cycle), nous avons pu tester des modes de faire (les fiches techniques et les temps de débats), que nous allons réexploiter en 2005-2006, toujours en direction d'élus et de techniciens alsaciens sur un autre projet qui s'appellera « Etrangers et immigrés en Alsace, guide pour comprendre et agir »<sup>2</sup>. Cet ouvrage sera composé de fiches techniques sur différents sujets liés à l'immigration, l'intégration, la politique d'accueil, les acteurs... et des thèmes comme la langue française, le logement, l'école les religions (les fiches islam en feront partie) et les gens du voyage. Nous organiserons également en parallèle, des débats.

---

<sup>2</sup> Etrangers et immigrés en Alsace, guide pour comprendre et agir est le nom définitif de l'outil qui a été réalisé en 2005 par l'ORIV. Auparavant, il était appelé Guide de l'intégration.

# LA FORMATION DES CADRES RELIGIEUX MUSULMANS EN FRANCE : BILAN ET PERSPECTIVES



Franck FREGOSI,  
Chercheur, CNRS

Mon propos dans cette intervention sera de voir dans quelle mesure et de quelle façon les pouvoirs publics dans le cadre de la législation actuelle et notamment du principe de laïcité pourraient participer par des contributions pratiques (financières, techniques, universitaires...), à la formation intellectuelle (théologique, pédagogique, juridique, linguistique...) des cadres religieux musulmans officiant en France.

Cette question est d'ores et déjà inscrite sur l'agenda de plusieurs de nos partenaires européens (Pays Bas, Autriche, Espagne, Allemagne, Belgique...), sans parler de l'existence à l'échelon européen d'un quasi paradigme de l'enseignement théologique dans l'université (Facultés étatiques dans les pays nordiques et les Iles britanniques, Universités privées dans l'Europe du sud, Instituts).

Recourir au vocable de cadres religieux musulmans permet d'avoir une vision globale de l'enjeu qui nous préoccupe et qui n'est pas réductible à la seule problématique de la formation des imams et autres ministres du culte musulman, n'oublions pas en effet la question des aumôniers pénitenciers, hospitaliers et bientôt militaires, et le rôle effectif joué par les femmes qui participent, apportent dans le cadre de la transmission, des valeurs religieuses, à l'échelon des communautés de base.

## ✓ **Les réflexions pionnières des universitaires**

Il faut commencer par rappeler qu'en amont, la focalisation sur cette question en France loin de se réduire aux seules considérations sécuritaires doit beaucoup aux interventions régulières d'universitaires de renom, tels Mohammed Arkoun, Bruno Etienne ou encore Ali Merad sans oublier feu Etienne Trocmé ! Ces derniers, depuis plus de dix ans, n'ont eu de cesse d'insister sur la nécessité de doter la France d'un institut ou d'un cycle national d'enseignement centralisé sur l'islam et la théologie musulmane. Ils proposèrent même pour cadre privilégié d'implantation, Strasbourg.

Cette question finira progressivement par s'imposer durant la dernière décennie comme une des interrogations majeures à l'échelon français comme à celui de l'Europe et donnera lieu à quelques initiatives privées, communautaires. Depuis lors, à chaque avancée du processus d'institutionnalisation de l'islam, les divers gouvernements ne manquent pas de réaffirmer que la formation de cadres religieux musulmans constitue un impératif qui conditionne le futur de l'intégration des populations musulmanes dans l'hexagone, avec à l'appui, force déclarations ministérielles volontaristes. Des rapports officiels ont même été réalisés et ont tenté de défricher utilement le terrain dans ce sens. Le dernier en date est celui de Daniel Rivet demandé par Luc Ferry et qui suggère les champs disciplinaires dans lesquels l'université

française pourrait apporter sa contribution et œuvrer à une formation optimale des cadres religieux musulmans.

### ✓ Valorisation du rôle et de la fonction de l'imam en France

L'un des paradoxes de l'encadrement religieux musulman en France (et dans le reste de l'Europe) est le rôle prééminent qui est souvent conféré à la charge et à la personne de l'imam, qui est sans commune mesure avec la situation prévalant dans le monde musulman contemporain.

En effet, à la différence de ce qu'on peut observer généralement dans le monde musulman (principalement au Maghreb) où l'imam remplit plutôt un rôle secondaire, strictement limité aux aspects techniques, pratiques relatifs à l'accomplissement du culte (l'imam khatib chargé de la prédication du Vendredi, et les imams des cinq prières chargés de la direction des prières quotidiennes), en France on observe une tendance visant au contraire à lui conférer un rôle prééminent au sein de la collectivité religieuse musulmane. N'oublions pas non plus que, dans l'espace musulman, la capacité d'autonomie de l'imam notamment en matière de prédication est rigoureusement encadrée, contrôlée par le Ministère ou la direction des Affaires religieuses. La valorisation sociale de la fonction symbolique de l'imam en France, renvoie au fait qu'en dehors du monde musulman, son champ d'intervention est effectivement plus large que la sphère stricte du culte quotidien et hebdomadaire.

Il tend à cumuler plusieurs fonctions aux plans religieux, social et civil pour ne pas dire civique. C'est ainsi qu'il prend souvent en charge l'éducation des plus jeunes, s'occupe de l'accompagnement spirituel des fidèles hors des lieux de culte et se transforme à l'occasion en médiateur interculturel et social dans certains quartiers<sup>3</sup>. On a ainsi pu observer à l'occasion de certaines tensions dans des banlieues survenues à la suite de bavures policières, que l'imam se faisait alternativement le relais de la colère des familles, dont l'un des enfants venait d'être abattu au terme d'une échauffourée avec les forces de l'ordre, tout en s'imposant comme un modérateur social lançant des appels au calme. Autre exemple, lors des obsèques du jeune Khaled Kelkal, recherché pour avoir participé à des attentats et abattu par les forces de l'ordre le 29 septembre 1995, la cérémonie religieuse fut officiellement présidée par le Mufti de Lyon en personne Abdelhamid Chirane accompagné de son homologue de Vénissieux Kamal Mansour. Leur présence visait autant à apporter un surcroît de réconfort aux proches du disparu, que rappeler à ces jeunes que des imams actifs sur le terrain (notamment Kamal Mansour aumônier des prisons !) étaient à leur disposition comme recours afin d'éviter toute dérive du type de celle dans laquelle avait pu sombrer Khaled Kelkal.

Nombre d'interrogations demeurent cependant quant aux motivations réelles de cette valorisation de la personne de l'imam qui peut parfois sembler très artificielle lorsqu'on constate que la plupart des mosquées et des grandes fédérations musulmanes de France ne sont pas présidées par des responsables en charge direct du cultuel, mais bien par des « laïcs ». Il s'agit de présidents d'associations qui n'ont pas suivi une formation classique spécialisée en sciences islamiques ! De fait, la plupart des imams sont dépendants des présidents d'association, a fortiori s'ils en sont salariés. Cela est très clair en tout cas dans les milieux musulmans turcs. Ces derniers salarient tout leur

<sup>3</sup> Dounia Bouzar, L'islam des banlieues. Les prédicateurs musulmans : nouveaux travailleurs sociaux, Paris, Syros, 2001, 182 p.



personnel religieux, alors que dans les autres milieux musulmans notamment parmi les maghrébins, rares sont les imams salariés<sup>4</sup>. Ils ne sont cependant pas pour autant plus autonomes du moins dans les réseaux consulaires, l'imam étant peu ou prou placé sous l'autorité du président de l'association gestionnaire de la salle de prière.

A titre d'illustration, on peut signaler que le groupe de travail qui avait été constitué dans le cadre de la Consultation sur l'islam (l'Istischara) sous le vocable « Ministres du culte » ne comprenait tout au plus qu'un membre permanent qui assurait de façon régulière la fonction d'imam, à Mantes-la-Jolie (il a depuis quitté ce groupe). Les autres membres étaient soit des membres de professions libérales (avocat, médecin), des responsables associatifs, soit des universitaires !

Sans doute faut-il voir dans cette valorisation de la figure de l'imam l'expression d'une adaptation progressive à un environnement culturel marqué par le christianisme dont la figure religieuse historiquement dominante fut longtemps celle du clerc, du prêtre. Preuve une fois de plus que l'islam est capable de s'adapter aux usages et pratiques en vigueur dans la société environnante.

## Retour sur quelques initiatives communautaires de formation de cadres religieux

Ce n'est en fait que depuis une dizaine d'années que la question des cadres religieux de l'islam en France préoccupe vraiment les responsables communautaires musulmans !

Jusque-là, il faut bien reconnaître que les responsables des grandes fédérations musulmanes de France semblaient plus préoccupés d'obtenir des pouvoirs publics quelques signes tangibles de représentativité (consultation régulière par les pouvoirs publics, visite de centres islamiques par des ministres, obtention d'habilitation de sacrificateurs pour l'abattage rituel...), que de former des cadres religieux. Chacun semblait s'accommoder (avec l'aval tacite des autorités) de l'existence de filières traditionnelles d'importation de cadres religieux en provenance des pays d'origine, comme de la présence d'imams âgés bénévoles, ayant une formation religieuse minimale sans oublier les imams dits autoproclamés, qui pour une bonne partie d'entre eux sont des autodidactes de l'imamat ayant acquis leur compétence de façon plus ou moins artisanale sur le terrain.

Parallèlement aux diverses tentatives plus ou moins éphémères de structuration durable du culte musulman en France (CORIF, Charte du culte musulman), une partie des organisations musulmanes, au cours de la décennie 90, ont pourtant entrepris de se préoccuper de cet aspect essentiel de l'organisation pratique du culte<sup>5</sup>.

De janvier 1992 à juillet 1993, trois instituts privés vont voir le jour avec pour vocation affichée, d'œuvrer à la formation d'imams et de cadres musulmans religieux et associatifs.

4 Voir l'étude du FASILD, Franck Frégosi (éd.) Les conditions d'exercice du culte musulman en France : analyse comparée à partir d'implantations locales de lieux de culte et de carrés musulmans, SDRE, 2004, 204 p.

5 Franck Frégosi (éd.), La formation des cadres religieux musulmans en France. Approches socio-juridiques, Paris, L'Harmattan, 1998, 237 p.

Il s'agit, par ordre chronologique, de :

- L'Académie européenne des études islamiques, qui par la suite prendra le nom d'Institut Européen des Sciences Humaines (IESH), localisé à Saint-Léger-de-Fougeret, en plein cœur du Morvan. Cet institut en tant qu'association, a vu le jour en 1990 et n'a pu, officiellement, ouvrir ses portes qu'en janvier 1992. Il est organiquement rattaché à l'UOIF.

- Vient ensuite l'Institut de théologie de l'Institut Musulman de la Mosquée de Paris (IMMP), inauguré en octobre 1994, doté d'une section de formation des imams. Inauguré avec pompes en présence des ministres de l'Intérieur du moment, Charles Pasqua et de la Culture, Jacques Toubon, cet institut était censé répondre, à la fois, aux besoins de cadres religieux et à la nécessité de «fournir les meilleurs cadres adaptés à la situation et à la vie des musulmans de France»<sup>6</sup>.

- Enfin, l'Université Islamique de France (UIF) qui a ouvert ses portes en octobre 1993 à Mantes-la-Jolie avant de se transformer en Institut d'Etudes Islamiques de Paris (IEIP), avec pour localisation provisoire pendant plusieurs années les locaux du bureau parisien de la Ligue Islamique Mondiale (LIM) dans le quinzième arrondissement.

De ces trois instituts, deux seulement subsistent aujourd'hui et reçoivent un nombre variable d'étudiants et d'étudiantes musulmans, titulaires ou non du baccalauréat et de diplômes équivalents. Ils dispensent également par correspondance des cours à destination le plus souvent d'inscrits résidant en France voire à l'étranger, comme c'est souvent le cas avec l'Institut de la Nièvre.

Chacun de ces instituts, a une vocation plus théorique que pratique à former des imams susceptibles d'encadrer religieusement les musulmans en France. Pour l'heure, force est de constater qu'ils ont rencontré des succès contrastés dans la concrétisation de cet objectif en terme d'aménagement de filières de formation, d'enseignements dispensés, de fréquentation et de débouchés professionnels au plan communautaire.

### ✓ L'Institut supérieur de théologie de la Mosquée de Paris

L'ensemble de la formation, pompeusement baptisé de chaire de théologie, s'échelonnait de 4 à 7 ans et était destiné « à orienter les vocations religieuses vers la fonction d'imamat et de personnel musulman » sur la base d'une pédagogie calquée sur celles qui dans le monde musulman, forment traditionnellement les religieux et les spécialistes du droit musulman, quoique réadaptée, précisa le recteur Dalil Boubakeur au «mode de vie français»<sup>7</sup>.

L'essentiel des enseignements était placé en droit sous la double tutelle, morale et religieuse, du Grand Mufti et du Vice-Recteur de la mosquée de Paris, fonctionnaires appointés par l'État algérien ; dans les faits, c'était le recteur qui en assurait le contrôle.

Les cours étaient dispensés au sein de l'institut dans 600 m<sup>2</sup> de locaux spécialement aménagés. Cet enseignement comprenait hebdomadairement

6. Allocution de Dalil Boubakeur, recteur de la Mosquée de Paris, à l'occasion de l'inauguration de l'institut de théologie, le 4 octobre 1993.

7 Dalil.Boubakeur, "Institut de formation des imams de l'Institut Musulman de la mosquée de Paris", note de presse, 29 septembre 1993.

(pour la première année) l'apprentissage du Coran (7 h 30), l'exégèse et les sciences dites coraniques (3 heures), les sciences du hadith (1 h 30), la dogmatique (1 h 30), les sources et fondements de la jurisprudence islamique usul al fiqh (1 h 30), la langue et la littérature arabe (6 heures), la jurisprudence islamique (6 heures) et enfin l'histoire islamique (1 h 30)<sup>8</sup>. En dépit d'un projet supposé traduire en acte la double vocation de l'Institut Musulman de la Mosquée de Paris, d'être à la fois un lieu d'enseignement et de rayonnement islamique et un pôle de rassemblement des musulmans de France, cet institut n'a trouvé aucun écho au sein de la communauté musulmane. L'effectif des étudiants n'avait jamais dépassé une dizaine de personnes officiellement, cinq officieusement, qui sont d'ailleurs très vite entrés en conflit avec la direction de la mosquée<sup>9</sup>. Depuis le lancement de la consultation des musulmans de France, la Mosquée de Paris a de nouveau entrepris à partir du 1er octobre 2002 de remettre sur pieds un cursus de formation des imams. Il s'agirait cette fois d'une formation échelonnée sur deux ans destinée à former à la fois des imams et des aumôniers femmes sur la base d'un enseignement et de programmes «inspirés des programmes appliqués dans des Universités des sciences islamiques telles Al Azhar, l'Emir Abdelqader, Qarawiyye»<sup>10</sup>, et dispensés par des enseignants théologiens issus de l'Institut de Constantine et diplômés de l'Université française. A noter que ce module de formation ne comprend à peu près aucun enseignement relatif à la société française (tout au plus parle-t-on de culture générale !), il n'est pas plus question d'islamologie appliquée ! S'agissant de l'étude du fiqh, il n'ait prévu d'enseigner que la seule école malikite. Ce brusque réveil ne doit pas faire illusion, il participe en fait du parcours constant de cette institution visant à apparaître aux yeux des pouvoirs publics comme la seule garante d'un islam réputé moderne et républicain donc susceptible de représenter l'islam de France.

### ✓ **L'Institut européen des sciences humaines et l'Institut d'études islamiques de Paris**

Les deux autres instituts s'inscrivaient eux dans une double logique à la fois d'arabisation et de ré-islamisation.

De plus, ils fonctionnaient plus comme des établissements dispensant des cycles d'enseignement religieux plutôt que des instituts de formation d'imams et de cadres religieux musulmans, dans lesquels la prise en compte de la société environnante demeurait toujours partielle. Elle se limitait le plus souvent à la connaissance du seul pluralisme religieux hexagonal.

A la lecture des programmes d'enseignement et à la suite d'entretiens réalisés sur place auprès de responsables, d'enseignants et d'étudiants, il apparaît que les études proposées s'inscrivaient dans des projets sinon divergents en tout cas plus ou moins finalisés idéologiquement et théologiquement.

C'est ainsi que l'institut de la Nièvre insiste tout particulièrement sur la dimension réglementaire au sens de la jurisprudence islamique (fiqh). Sont étudiés dans le détail (filière longue) les différents aspects et champs de production de la jurisprudence islamique, qu'il s'agisse de la jurisprudence

8 Pour plus de détails, voir la plaquette de présentation de la chaire de théologie de l'Institut Musulman de la mosquée de Paris, Première année 1993-1994, 71 p.

9 Requête des élèves-imams de l'Institut Musulman de la mosquée de Paris, publiée dans Islam, (6), 1er octobre 1996, p. 9.

10 Institut de formation des imams, rubrique Organisation, site web officiel de la mosquée de Paris : <http://www.mosquee-de-paris.com/Fimams/Organisation1.html>

relative aux obligations cultuelles (fiqh al ibadat), aux relations sociales (fiqh al mua'malat), au droit de la famille ou statut personnel (ahwal al shakhsiya) ou même certains aspects plus politiques (khilafat, siyasa shar'i'a...).

Dans la mesure du possible, les enseignants s'efforcent de présenter le point de vue des différentes écoles de jurisprudence avec une attention plus particulière toutefois pour les écoles malékite (dominante chez les musulmans originaires du Maghreb) et hanafite (dominante chez les musulmans originaires de Turquie et du Pakistan). Cela fait même l'objet d'une discipline propre dite droit ou jurisprudence comparée (fiqh al muqârun), enseignée à partir de la quatrième année et ciblée sur les questions d'assurance (ta'min) en tant que principe général et l'organisation (nidham). S'ajoute à ces enseignements, pour la filière courte, celle des futurs imams, tout ce qui concerne l'art de la fatwa. D'une manière générale, la formation affiche en toute clarté une orientation théologique explicite, celle du réformisme orthodoxe, de la lignée de Rashid Ridha, Al Mawdoudi et Hassan Al Banna (etc...). D'ailleurs, dès la troisième année, un cours lui est entièrement consacré (harakat al islah). Il intègre la pensée du jurisconsulte hanbalite Ibn Taymiyya<sup>11</sup> jusqu'aux émules de Hassan Al Banna en passant par Mohamed Abduh, et son disciple Rashid Ridha et divers réformistes célèbres du Maghreb comme Ibn Badis et Allal Fassi. Dans cette lignée réformatrice de l'islam proposée par l'institut, certains noms sont volontairement exclus comme Ali Abd Al Râziq ou Tahar Haddad qui, par l'audace de leurs prises de position via leurs écrits, le premier critiquant la doctrine classique du califat, le second prônant l'émancipation de la femme incarnent l'aile radicale et progressiste du réformisme. A l'opposé, on trouvera Rashid Ridha qui intellectuellement annonce les tenants de l'islam plus politique comme Hassan Al Banna ou le pakistanais Mawdoudi, doctrinaire emblématique de l'islamisme. Il en va de même en ce qui concerne le soufisme qui ne fait pas l'objet d'une étude spécifique mais qui est partiellement évoqué dans le cadre d'une matière intitulée «purification spirituelle» (tazqiya) au travers de textes d'auteurs mystiques reconnus comme «théologiquement corrects» (acceptables pour l'islam orthodoxe !) comme Ibn Al Qayim A Jawziya<sup>12</sup> ou Ghazâli<sup>13</sup>, et à propos desquels règne un consensus. Un autre mystique aussi éminent que Muhyil-ad-dîn Ibn 'Arabi<sup>14</sup> est écarté car perçu par les responsables de l'institut comme «un auteur compliqué et contesté»<sup>15</sup>.

L'institut de Paris dès sa création veillait lui, à ne privilégier aucune école de pensée par rapport à une autre. Il tentait aussi de maintenir un équilibre entre les dimensions normatives et juridiques et les aspects proprement spirituels tous deux présents dans l'islam.

Le fondateur de cet institut avait d'ailleurs à ce propos déclaré «l'État islamique ou l'application de la shari'a, même de façon intra-communautaire, ne sont pas à l'ordre du jour dans un pays comme la France»<sup>16</sup>, alors qu'à Château-Chinon on mettait plus nettement l'accent sur une application raisonnée et partielle de

11 Ibn Taymiyya (1263-1328), juriste et théologien syrien de l'école rigoriste hanbalite tenant d'un retour strict à la lettre de la shari'a et l'abandon de toutes les formes "d'innovation blâmables" (bid'a). Célèbre et redoutable critique du soufisme.

12 Ibn Qayim Al Jawziya (1292-1350), disciple d'Ibn Taymiyya, tenant d'un soufisme modéré au sein de l'école hanbalite plutôt littéraliste.

13 Abu Hamid Al Ghazâli (1058-1111) a largement contribué à raccorder le soufisme à l'islam littéral et normatif des docteurs de la loi. Il incarne un soufisme parfaitement orthodoxe.

14 Muhyil-ad-dîn Ibn 'Arabi (?-1240) considéré comme le "Grand Maître" de la mystique musulmane, systématisa la doctrine de "l'unicité de l'existence" (wahdat al wujud) selon laquelle rien de ce qui existe n'échappe à Dieu. Ses détracteurs décelèrent dans son enseignement une promotion du panthéisme.

15 Entretien avec le responsable des études de l'institut.

16 Didier Ali bourg, "L'Université islamique de France. Un instrument d'intégration pour la seconde génération musulmane", dans Migrations Sociétés, (6), mai-août 1994, p. 75.

la sharî'a. Après une période de flottements qui laissait craindre la disparition programmée de l'institut des études islamiques de Paris, celui-ci continue de fonctionner et dispense désormais essentiellement un enseignement en langue française axé à la fois sur la connaissance générale de l'islam (étude des sciences islamiques, de la spiritualité et de la civilisation musulmane) et la connaissance de l'environnement national et européen<sup>17</sup>. Son directeur est actuellement Hichem El Arafa. C'est un diplômé en sciences islamiques de l'Université de Riyad. L'institut de la Nièvre s'est lui doté en Seine Saint Denis d'une annexe dirigée par un diplômé de la Zeytuna et de la Sorbonne, Abdallah Jaballah, ancien responsable de la formation de l'institut de la Nièvre.

### ✓ D'autres modestes initiatives

D'autres composantes musulmanes ont également entrepris de se préoccuper de cette question, ainsi le Diyanet a le projet, d'établir dans l'Est de la France, sur le modèle de l'institut de la Nièvre, un séminaire destiné à la formation de ses propres cadres religieux. Habituellement s'agissant des imams des réseaux consulaires turcs, ceux-ci, sont d'abord formés via les écoles imams hatips puis, au niveau du supérieur, via les illahyat (facultés de théologie) des universités publiques d'Istanbul et Ankara.

On peut également évoquer les cours du soir dispensés dans le cadre de l'institut d'Aubervilliers que dirige Dhaou Meskine. Ces cours ont également vocation à doter les musulmans d'une formation de base en théologie et surtout en fiqh susceptible de leur permettre par la suite de prendre en charge la direction religieuse d'une communauté. La mosquée de Paris a d'ores et déjà noué des contacts avec cet institut pour bénéficier de son expérience.

On peut enfin citer l'ouverture en 1995 à Saint-Ouen d'une antenne française de l'International Institute of the Islamic Thought (IIIT). Cet institut dont le siège est depuis 1981 aux Etats-Unis, est à la fois un centre de ressources qui diffuse une abondante littérature d'inspiration néo-réformiste sur les défis qui attendent l'islam contemporain et un réseau international de chercheurs, de diplômés et d'universitaires musulmans engagés dans les débats sur le renouveau de la pensée musulmane et les questions pratiques relatives à la réforme de son appareil normatif<sup>18</sup>.

En France, l'institut organise régulièrement des journées d'études, des colloques auxquels participent des universitaires renommés de toute sensibilité comme les représentants des diverses fédérations musulmanes nationales. L'institut s'est aussi impliqué dans le dossier de la formation des imams en mettant en avant sa notoriété internationale et son indépendance organique vis-à-vis des grandes institutions musulmanes françaises.

En province, à un autre niveau, des diplômés d'universités françaises engagés dans les communautés musulmanes ont aussi mis sur pieds des formations continues avec pour objectif d'apporter cette fois aux fidèles, un complément de savoir sur l'islam dans ses volets juridiques, théologiques, spirituels et sociologiques. Tel est par exemple le cas à Marseille de l'Institut Méditerranéen d'Etudes Musulmanes (IMEM).

17 « L'institut d'études islamiques de Paris. Entretien avec Hichem El Arafa », dans La Médina du 10 Octobre 2001, p.38-39.

18 Taha Jabir Al Alwani, Towards a fiqh for minorities. Some Basic Reflections, London, IIIT, occasional papers (10), 2003, 44p.

## Bilan contrasté de ces expériences

Au terme de cette analyse, plusieurs remarques s'imposent, qui signalent respectivement les apports et les limites de ces filières censées former des cadres religieux musulmans.

L'essentiel des réserves qu'il convient d'émettre à l'encontre des instituts évoqués sont de plusieurs ordres :

- La répartition des étudiants dans les diverses formations laisse apparaître assez nettement un décalage entre des intentions affichées de former des cadres musulmans pouvant prendre en charge les attentes des communautés de base, principalement sous l'angle religieux et des étudiants qui, pour l'essentiel, cherchent plus à s'informer sur l'islam ou, dans le meilleur des cas, à approfondir leurs connaissances de leur religion sans nécessairement vouloir s'investir durablement dans l'encadrement des communautés. Seule une minorité est disposée à franchir le pas et à mettre au profit de leurs coreligionnaires les connaissances théoriques et pratiques acquises dans ces instituts et jouer pleinement le rôle de personnel religieux d'encadrement.

Le peu d'engouement perceptible pour s'engager dans un processus de formation de cadres religieux, et sa mise en oeuvre effective, ne sauraient uniquement se réduire à une simple inadéquation entre une demande de cadres religieux réelle et une offre inadaptée.

- Les quelques étudiants sortis de ces instituts n'ont pour le moment aucune assurance de trouver de nos jours un emploi rémunéré satisfaisant correspondant à leurs compétences et à leurs attentes.

Cela revient à poser la question du statut social et économique des futurs cadres religieux musulmans français. Cela nous conduit à évoquer le problème récurrent de l'autonomie financière pleine et entière du culte musulman. Il faut permettre aux musulmans de France de disposer de fonds propres pour financer en partie les frais de fonctionnement liés à l'exercice public de ce culte dont la rémunération du personnel cultuel musulman fait partie.

- Restent les questions relatives à l'état actuel des enseignements dispensés. Ceux-ci ne font pas une place suffisante aux apports de l'islamologie contemporaine, à l'exégèse historico-critique des sources, ni aux disciplines «non islamiques» dites profanes (sociologie, histoire, initiation au droit français...) ou à des données relatives à la société environnante (mutations économiques et sociales, famille, histoire de l'immigration ...).

La plupart de ces instituts avec des nuances entre eux, ont tendance à survaloriser dans leur présentation de l'islam la dimension normative du fiqh au détriment de la dimension théologique, spirituelle et philosophique. Il ne s'agit pas de nier dans l'enseignement islamique la part majeure représentée par la jurisprudence, mais de procéder à un rééquilibrage au profit d'autres dimensions non négligeables. Daniel Rivet, dans son rapport de mai 2003 préconisait notamment, pour éviter de reproduire «une culture du bréviaire», souvent de mise dans les instituts classiques de formation du Maghreb, de réaffirmer la science théologique ('ilm al kalâm), la philosophie (al falsafa) et le soufisme ('ilm al tasawwuf).

De la même manière, un meilleur équilibre reste encore à trouver entre l'étude et la maîtrise de la langue arabe comme langue islamique majeure (celle du Coran !) et le recours effectif au français comme langue d'enseignement et langue de communication des musulmans de France.

Faute d'une autre alternative, qu'il s'agisse d'un cadre public d'exercice d'un enseignement universitaire combinant études théologiques musulmanes et analyses islamologiques ou d'une structure privée équivalente à l'institut catholique et bénéficiant de subventions publiques, l'institut européen des sciences humaines comme l'institut d'études islamiques de Paris et les autres formations privées ont au moins le mérite d'exister.

Ils comblent un vide institutionnel qui ne peut à long terme que fragiliser un peu plus la situation actuelle des musulmans de France.

Pour leurs besoins religieux, ceux-ci sont contraints soit d'être tributaires de filières dépendantes d'États musulmans où l'arbitraire politique va de pair avec un enseignement islamique statique<sup>19</sup>, soit d'être la proie de prédicateurs qui se figent souvent dans une attitude de censeurs inflexibles, manifestant leur totale méconnaissance à la fois du vécu quotidien des fidèles qu'ils sont supposés encadrer, comme de la grande capacité d'adaptation de la religion musulmane à toutes les circonstances et les époques.

### La formation des imams, effet d'annonce ou volonté politique ?

Force est de constater la persistance d'un constant décalage entre les déclarations régulières des responsables publics en faveur de la mise sur pieds d'une formation nationale, avec participation financière de l'État, et l'absence frappante d'une ébauche de début de réponse institutionnelle claire.

En ce domaine l'effet d'annonce semble primer sur le souci d'efficacité.

La priorité est de marquer les esprits et d'occuper l'espace médiatique à défaut de vraiment se donner les moyens de relever le défi de la formation des cadres religieux musulmans.

En ce domaine, l'invocation lyrique d'une laïcité d'abstention sert souvent hélas de faux prétexte utile pour dissimuler un refus d'agir.

#### ✓ De louables déclarations restées sans suite

On se doit de rappeler que le gouvernement socialiste de Lionel Jospin, s'était efforcé dans un premier temps de valoriser une approche laïque de l'islam avec l'espoir d'œuvrer à l'émergence d'une élite musulmane éclairée en défendant l'idée d'un institut national d'études sur l'islam.

Dans le cadre de la Consultation, sous la houlette du Ministère de l'Intérieur, fut mis en place un groupe mixte de travail (Administration/organisations musulmanes) ayant pour titre distinctif, «Ministres du culte». Ce groupe devait émettre diverses recommandations en matière de formation qui allaient de la formation complémentaire des imams déjà en poste, à la généralisation de partenariats avec des universités islamiques, en passant par la création d'un institut de théologie musulmane, ou d'un institut d'enseignement supérieur du type des instituts catholiques.

L'alternance politique intervenue en 2002 allait permettre de relancer ce dossier. Du moins certains l'espéraient !

<sup>19</sup> H'mida Ennaïfer, « Universités islamiques maghrébines : le modernisme en question », dans Franck Frégosi (éd.), La formation op cit, p. 171-187.

Le ministre de l'Intérieur Nicolas Sarkozy, dans un mensuel musulman<sup>20</sup> en octobre 2002 avait notamment évoqué la piste de la création d'un Institut du type de l'Institut catholique recevant des subventions publiques et qui pourrait assurer une partie de la formation intellectuelle, théologique ; le volet pratique, technique et pastoral devant être assuré dans le cadre d'un séminaire.

Ses conseillers techniques, sans doute moins enthousiastes devaient finalement déclarer à plusieurs reprises qu'il ne serait pas très opportun que la puissance publique y participe financièrement car cela risquait de créer un appel d'air dans lequel s'engouffreraient d'autres cultes.

Il convient de noter que cette prudence excessive faisait alors échos aux réserves d'une partie de la hiérarchie catholique. Certains évêques de premier rang étaient en effet très réticents par rapport à un projet qui, à leurs yeux, ne manquerait pas d'apparaître comme une valorisation excessive de l'islam au détriment du catholicisme.

A l'opposé, côté protestant, les présidents successifs de la Fédération protestante, Jacques Stewart, Jacques Tartier, puis Jean Arnold de Clermont n'ont eu de cesse de soutenir ce projet.

### ✓ Le rapport Rivet et ses suites

C'est dans ce contexte que le Ministre Luc Ferry prit l'initiative de demander à l'universitaire Daniel Rivet, directeur de l'ISMM de suggérer des pistes de réflexions<sup>21</sup> afin de voir de quelle manière l'Université française pourrait mettre à disposition ses compétences, son savoir, pour aider à la formation des cadres religieux musulmans.

Une commission interministérielle comprenant des conseillers techniques des Ministères de l'Intérieur, des Affaires étrangères, de l'Éducation nationale et du Premier ministre fut constituée et devait évaluer elle, les modalités pratiques d'un éventuel engagement de l'État. Les discussions achoppèrent d'une part sur le montage juridique d'une telle initiative (un institut privé recevant des subventions publiques ou une structure publique ?) d'autre part, sur celui de déterminer l'autorité religieuse musulmane référante qui devrait apporter sa caution morale, théologique au projet (CFCM ?).

Le CFCM étant en proie à des difficultés chroniques de fonctionnement liées aux tensions permanentes entre les diverses composantes nationales et idéologiques de l'islam, et en l'absence, en son sein, d'un organe à vocation théologique, il fut décidé en mars 2003 par certains responsables du CFCM, avec l'aval tacite du Ministère de l'Intérieur de mettre sur pied un comité d'experts. Ce premier groupe composé d'historiens, de juristes, d'islamologues, de chercheurs, de membres du CFCM et de musulmans de terrain avait pour mission de dresser dans un premier temps un état des lieux des formations islamiques dispensées dans l'hexagone. Il devait ensuite réfléchir à la question de la formation à dispenser aux imams déjà en poste, à la forme juridique que pourrait prendre un Institut d'études islamiques et rédiger les grandes lignes de son programme d'enseignement combinant les «sciences islamiques» classiques (usul ad dîn, usul al fiqh, 'ilm al kalâm...) et des enseignements modernes (linguistique comparée, exégèse critique, histoire de la laïcité et des institutions publiques, sociologie des religions, droit civil ...). Une fois le CFCM stabilisé, il lui aurait appartenu *in fine* de finaliser le projet.

20 La Médina, oct, 2002

21 Daniel Rivet, Note sur les grandes orientations d'un appui scientifique à la formation des imams, Mai 2003, 16 p.



La divulgation dans la presse de l'existence de ce comité devait provoquer une mini crise entre le Ministère de l'Intérieur accusé de contourner le CFCM et cette instance. C'est finalement la commission imams du CFCM sous l'impulsion d'Abdallah Boussof (AEIF) qui devait reprendre à son compte l'idée d'une expertise sur la formation des cadres religieux.

Le comité d'experts devait lui même se subdiviser en trois groupes de travail consacrés respectivement à préciser les savoirs islamiques requis pour pouvoir exercer la charge d'imam, réfléchir aux modalités techniques de création d'un institut national d'études islamiques et enfin suggérer des orientations de formation pour les imams déjà actifs en France.

### ✓ **Les marges d'intervention de l'État**

Avant d'en venir au volet technique et pratique des marges réelles d'intervention de la puissance publique, commençons par identifier les besoins, hiérarchisons les problèmes.

S'agissant de la question des imams en France deux types de problèmes majeurs se posent :

- le sort des imams étrangers qui sont actuellement en poste et officient sur le territoire hexagonal (inadéquation entre leur formation sommaire et leur mission en France) ;

- la perspective, à plus ou moins long terme, du développement d'un personnel cultuel musulman formé sur place (élaboration d'une formation alternative aux formations classiques).

Aux problèmes de formation, de l'acquisition de compétences professionnelles s'ajoutent également les questions du statut économique et social de l'imam, de sa rémunération, fluctuante selon les communautés et des problèmes de titres de séjour pour ceux de nationalité étrangère<sup>22</sup>. Sans oublier la question récurrente de la reconnaissance sociale de l'imamat.

Il faut donc réfléchir au problème à la fois en terme de formation continue, de mise à niveau pour ceux qui sont déjà investis auprès des associations locales, mais également penser au développement de solutions nationales alternatives aux filières classiques d'importation de cadres religieux vis à vis desquelles, les musulmans de France, comme les pouvoirs publics sont de plus en plus réticents.

### **Gérer les imams en poste et encadrer les flux en provenance des pays musulmans.**

La question de la formation des cadres religieux musulmans se pose schématiquement à un double niveaux, en terme de gestion prévisionnelle des flux (importation de cadres formés à l'extérieur !) mais aussi de gestion d'un existant, c'est-à-dire des imams qui déjà en France, encadrent la vie religieuse des communautés pratiquantes et sont plus ou moins outillés pour mener à bien cette charge.

---

<sup>22</sup> Le chiffre de 200 imams en activités mais sans titre valide de séjour circule souvent notamment parmi les organisations musulmanes.

Il convient en amont de préciser qu'il n'y a pas un profil type d'imam officiant en France mais une pluralité de situations (jeunes imams diplômés du supérieur en France ou de l'étranger, imams fonctionnaires étrangers, imams ouvriers dotés d'une formation basique, imams retraités...), et que de surcroît le champ de l'autorité religieuse dans l'islam n'échappe pas à une logique de pluralisation, de concurrence entre des opérateurs islamiques rivaux (imams, conférenciers itinérants, juristes...).

### ✓ **Mise en place de formations complémentaires à destination des imams étrangers en activité**

C'est là une idée simple qui consisterait à créer, au plan pratique, un cursus de perfectionnement destiné aux imams étrangers en poste en France en vue de les familiariser avec les usages et les particularités juridiques, culturelles, linguistiques, politiques de la société environnante.

Des associations musulmanes locales ont d'ores et déjà fait inscrire leurs imams salariés, diplômés d'universités islamiques à l'université française afin qu'ils suivent une formation qualifiante et décrochent un diplôme national. Des coordinations d'associations musulmanes ont aussi entrepris de proposer à leurs imams des séances ponctuelles faisant intervenir des experts, des spécialistes afin de les initier à tel ou tel aspect de la vie dans les sociétés européennes.

Des instituts régionaux se sont également créés et s'efforcent de diffuser un enseignement sous forme de conférences et de cours du soir qui pourraient assumer une telle responsabilité.

- Plus efficacement, une première option serait alors d'inciter les imams en capacité de suivre ce type de formation continue (niveau bac, maîtrise du français) à s'inscrire comme auditeur libre à l'université afin d'y suivre quelques modules spécialisés sur des domaines précis comme le droit civil, le droit social, ou l'histoire de la laïcité. La généralisation des Masters, surtout leur volet professionnel, devrait permettre de favoriser ce type de connections entre le monde universitaire et celui des cadres religieux musulmans. C'est l'une des pistes actuellement étudiées par le Ministère.

- Une seconde option serait de concevoir une formation large hors université, sous la houlette par exemple du Fonds d'Action et de Soutien pour l'Intégration et la Lutte contre les Discriminations, qui aurait la responsabilité de mettre en place des cycles de formations pratiques destinés aux imams étrangers en prenant appui sur le réseau des nombreuses associations locales d'insertion des personnes issues de l'immigration. Dans ces cycles interviendraient des professionnels, des travailleurs sociaux, des praticiens en matière de droit de la personne, de droit de la laïcité, de droit des associations (etc....).

- Sauf à imaginer d'interdire l'arrivée et le séjour d'imams étrangers dans l'hexagone, ce qui serait totalement illégal et vécu comme une atteinte notable à la fois à la liberté de religion, d'enseignement et surtout à la liberté de circulation des personnes (à l'heure de la mondialisation des échanges et des idées !), une autre option reviendrait en amont, à mieux préparer l'arrivée des ces imams formés à l'étranger.

Cette idée consisterait à passer des accords, des conventions, des partenariats avec les facultés islamiques et les centres historiques de diffusion de la pensée islamique que sont les universités d'Al Azhar (Egypte), de la Zeytouna (Tunisie), de l'université Emir Abd El Kader de Constantine et de la Qarawiyine

(Maroc) ou les départements de théologie des universités d'Ankara et d'Istanbul (illahyat) qui d'ores et déjà forment des cadres religieux à destination de l'immigration musulmane en Europe.

Il pourrait par exemple s'agir d'encadrer des stages de formation des futurs imams au terme desquels les candidats à l'émigration pourraient dans le cadre d'un séjour limité suivre durant une période déterminée une série d'enseignements en vue de les familiariser avec la société dans laquelle ils seront amenés à séjourner durablement.

Il va de soit que cette option ne vise qu'à accompagner l'arrivée et le séjour d'imams étrangers en France pour une durée plus ou moins longue et ne saurait satisfaire durablement la demande d'un personnel cultuel formé sur place.

## Solutions nationales alternatives aux logiques d'importation

Pour concevoir une alternative à la logique d'importation d'imams, plusieurs options peuvent être avancées et méritent d'être examinées dans le détail sans *a priori*.

### ✓ Développer un cursus universitaire de théologie musulmane

Une première solution consiste à développer au sein de l'Université strasbourgeoise un cursus de théologie musulmane couplé avec un institut privé de formation des imams. C'est là l'une des pistes notamment suggérée par le rapport de feu le professeur Etienne Trocmé<sup>23</sup> et qui remonte à 1996. Dès septembre 1988, cet universitaire protestant avait en fait entrepris, en partenariat avec Mohamed Arkoun, de démarcher l'Élysée et les principaux ministères intéressés à savoir ceux de l'Intérieur et de l'Éducation nationale, afin de défendre l'idée de la nécessité d'une formation en théologie musulmane dans l'université française. Aux dires des principaux intéressés ce projet fut une première fois victime de l'affaire du foulard islamique en automne 1989. A l'époque il fut durablement écarté car jugé inopportun compte tenu de l'effervescence autour du voile. Mohamed Arkoun revint par la suite à la charge en suggérant en 1992 la création d'un Institut des hautes études islamiques, en vain. Cette fois, c'est l'affaire Georges Abbache, leader palestinien d'extrême gauche hospitalisé en urgence à Paris qui devait empêcher que ce projet soit débattu.

Il devait finalement être relancé en 1995 à la demande express de la présidence de l'Université des sciences humaines de Strasbourg qui confia la responsabilité à Etienne Trocmé de formuler des propositions précises. Dans un rapport public, ce dernier proposait notamment la création progressive au sein de l'Université strasbourgeoise d'un cursus en théologie musulmane. Il suggérait d'obtenir dans un premier temps du Ministère de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur, pour l'université concernée, l'habilitation à délivrer un Deug de théologie musulmane, puis par la suite, une licence et une maîtrise, à l'instar de ce qui existe déjà pour les théologies catholique et protestante. L'Université des sciences humaines est la seule

<sup>23</sup> Rapport à Monsieur le Professeur Albert Hamm au sujet du Développement des sciences des religions à l'Université des Sciences Humaines de Strasbourg dans le cadre du prochain contrat d'établissement, novembre 1996.

université française habilitée à délivrer des diplômes d'État en théologie catholique et protestante. Dans une seconde étape, ce cursus de théologie musulmane au gré de l'évolution des effectifs estudiantins aurait pu être dispensé dans le cadre d'un institut spécifique au sein de l'université et régi par l'article 33 de la loi sur l'enseignement supérieur de 1875 au même titre que les deux facultés de théologie catholique et protestante de Strasbourg. Techniquement, une telle opération nécessitait un simple arrêté ministériel<sup>24</sup> portant création d'une option de théologie musulmane et la création d'au moins trois postes d'enseignants affectés à ce cursus d'enseignement théologique, en plus des autres enseignants déjà en poste dans l'Université et qui pouvaient, en fonction de leur compétence respective, intervenir également dans cette formation. Ce projet en dépit du soutien de nombreux universitaires connut un nouveau revers de la part de plusieurs conseils de faculté de l'Université. Ces derniers prirent tour à tour prétexte du fait que l'islam n'était pas familiarisé avec la laïcité ou que le rapport présenté n'abordait pas dans le détail le volet technique de la faisabilité, pour le rejeter. Le projet qui devait connaître en 1999, diverses réécritures, fut à nouveau réexaminé et discuté sans plus de résultat. S'il avait vu le jour auraient pu être surmontées toutes les fausses querelles sur l'impossibilité de vivre et penser l'islam en Occident. Via cet espace universitaire public sans équivalent ailleurs en Europe, auraient pu être posés les jalons intellectuels et théologiques d'un islam de France, et au-delà, européen.

Il appartenait par contre aux communautés musulmanes locales de réfléchir en parallèle, à la mise sur pied d'un institut privé de formation pastorale des imams et des autres cadres religieux dans lequel serait assurée de manière complémentaire la partie technique, proprement pastorale de leur cursus. Là où la formation diplômante de l'université s'adressait à toute personne désireuse de parfaire sa connaissance culturelle et théologique de l'islam sans aucune restriction d'appartenance confessionnelle, la formation professionnelle d'aptitude à l'encadrement religieux concernerait logiquement les seuls musulmans, hommes et femmes, qui, après ou parallèlement à une formation universitaire en théologie, envisagent de s'engager plus activement dans la prise en charge des attentes religieuses de leurs communautés respectives. L'intérêt d'un tel projet était de garantir à la puissance publique l'intégralité du contrôle de la dite filière par la maîtrise financière et le monopole de la collation des grades d'une part. D'autre part, dans un cadre universitaire, la liberté académique des enseignants aurait été totalement préservée, peu de risque par conséquent de devoir se plier à un quelconque catéchisme officiel. J'ajoute qu'il s'agissait de bénéficier également de l'expérience acquise des deux autres facultés de théologie déjà existantes qui n'ont pas la réputation d'être des bastions du conservatisme le plus étriqué tant du côté catholique que du côté protestant.

Ce projet devait rencontrer localement à la fois l'opposition d'une partie du corps universitaire hostile à l'existence de tout enseignement théologique, et de certains enseignants des facultés de théologie résolument hostiles à toute valorisation y compris sur un mode scientifique de l'islam. D'autres esprits plus chagrins, n'hésitèrent pas à évoquer une initiative hasardeuse qui risquait de déboucher sur des troubles à l'ordre public, prétexte douteux pour mieux entériner l'idée contestable d'un théologiquement correct, de théologies légitimes dignes d'être enseignées (théologies catholique et protestante), et à

---

<sup>24</sup> Francis Messner, « L'enseignement de la théologie à l'université publique : l'exemple de la création d'une faculté de théologie musulmane à Strasbourg », dans Franck Frégosi (éd.), *La formation...* op cit, p. 141-167.

l'opposé d'autres (la musulmane) réputées suspectes. Au niveau national, les réticences vinrent de plusieurs ministères à la fois. Outre le refus viscéral d'accepter le principe même de la légitimité d'un enseignement théologique subventionné, la principale réserve émise consistait dans la crainte de devoir localement envisager la reconnaissance publique élargie du culte musulman, c'est à dire à terme, le financement public du culte musulman comme c'est le cas pour les cultes catholique, protestants et israélite dans les trois départements de l'Est (Haut Rhin, Bas Rhin, Moselle).

Il convient sur ce point d'être précis, le statut des deux facultés de théologie est juridiquement disjoint de celui des cultes reconnus, qui de surcroît sont régis par des dispositions distinctes (Concordat, Articles organiques pour les cultes catholique et protestants, textes sur le culte israélite plus tardifs). Autre preuve parlante, le culte israélite bien que jouissant localement d'une pleine reconnaissance en droit public ne dispose pas pour autant d'un institut de théologie intégré dans l'université publique! En 1867, le Ministre de l'instruction publique avait pourtant proposé d'intégrer le séminaire israélite de Paris (ancienne école rabbinique de Metz) dans l'université, ce projet fut à l'époque refusé, le Consistoire ne souhaitait pas que les cours soient publics<sup>25</sup>.

Enfin, quelques voix se sont réfugiées derrière l'argument de la laïcité et de la neutralité de l'Université pour déclarer qu'il n'y avait lieu de dispenser dans l'Université que des savoirs et non de «prêcher les consciences». Les mêmes aujourd'hui fustigent l'influence déplorable de prédicateurs et de courants théologiques exclusivistes, venus d'ailleurs, sur les musulmans de France. Si il paraît acquis qu'il n'entre pas dans les attributions ni ne relève de la compétence de la puissance publique de former directement des cadres religieux comme de subventionner des établissements à caractère exclusivement culturel, rien n'empêche en droit comme en fait que des subventions soient par contre allouées à des enseignements universitaires théologiques au titre de la liberté de l'enseignement supérieur.

#### ✓ Développer un enseignement privé supérieur musulman.

L'autre option ambitieuse serait précisément de favoriser la création d'un enseignement supérieur musulman au sein duquel une filière serait axée sur la formation des cadres religieux.

Il pourrait dans un premier temps s'agir de favoriser les initiatives communautaires visant à doter les collectivités musulmanes de l'hexagone de structures d'enseignement équivalentes aux facultés dites libres (le plus souvent catholiques!) au titre de la loi du 12 juillet 1875 (loi Laboulaye sur la liberté de l'enseignement supérieur). Celles-ci jouissent de soutiens publics volontaires sous forme de subventions du Ministère de l'enseignement supérieur à l'instar par exemple des catholiques de Paris, Lille, Lyon et Angers et de l'Institut protestant de théologie de Paris qui dispose également d'une antenne à Montpellier. Les subventions sont octroyées à ces institutions dans la mesure où, aux côtés des disciplines religieuses sont dispensées également des enseignements dans les disciplines conventionnelles (lettres, histoire, droit, sciences...). Il pourrait s'agir de créer au sein d'un institut supérieur islamique (privé) un cursus spécifique à orientation théologique qui pourrait servir de support à la formation intellectuelle de futurs cadres religieux. La mise en place d'un tel dispositif demeure relativement simple : la procédure de création est le

---

<sup>25</sup> Francis Messner, Pierre Henri Prélôt, Jean Marie Woehrling (éds), Traité de droit français des religions, Paris, Litec, Groupe Lexis/Nexis, Juris Classeur, 2003, p. 1213-1226.

régime de la déclaration avec présentation des noms, qualités et domicile des administrateurs au rectorat donnant lieu à la délivrance d'un récépissé. L'établissement fonctionne alors en toute liberté, bien que la loi prévoit la possibilité d'inspections d'agents du Ministère. On pourrait envisager que le Conseil Français du Culte Musulman (CFCM) en assure la tutelle. Compte tenu des difficultés qui se sont accumulées en son sein et surtout des ambitions concurrentes en présence, cette solution semble pour le moins aléatoire même s'il apparaîtrait assez logique que ce soit l'organe représentant le culte qui prenne une telle initiative.

Ce serait en tout cas l'occasion pour lui de s'affirmer sur le terrain théologique, domaine par rapport auquel il est actuellement totalement en retrait, certaines composantes musulmanes refusant de sortir de leur vision érigée de l'orthodoxie.

On pourrait aussi envisager d'octroyer des financements publics partiels aux instituts islamiques existants. Cette solution présente l'avantage de partir de l'existant, mais a pour principal inconvénient de soutenir des initiatives qui ne remplissent pas toutes les garanties en matière de diffusion d'un enseignement pluraliste sur l'islam. Cette question a fait dans le passé l'objet de désaccords entre des politiques volontaristes pour lesquels la participation financière de l'État serait un moyen de limiter l'apport de capitaux en provenance du monde musulman et des conseillers techniques plus frileux ou prudents à l'excès, réticents à toute subvention publique en faveur de l'islam. Une fois de plus nous nous retrouvons là, face à un paradoxe qui consiste à ne vouloir d'un côté pour l'islam de France à la fois aucun argent en provenance de l'étranger et d'un autre aucune participation financière de l'État, alors même que cela est juridiquement parfaitement possible !

Ne compter que sur un financement interne, privé est totalement illusoire en l'état actuel.

L'hypothèse intéressante de la création d'une fondation pour l'islam de France ne pourrait d'ailleurs servir qu'à réguler, qu'à rationaliser l'apport de capitaux étrangers et non à tarir durablement cette source de financement.

L'option développement d'un enseignement supérieur privé présente toutefois deux défauts majeurs.

Les diplômes décernés par cet institut ne seraient pas reconnus, il s'agit de simples titres privés sans valeur juridique en droit étatique. Autre inconvénient majeur, privilégier une solution totalement privée reviendrait à créer une situation dans laquelle prévaudraient des liens distendus avec l'Université publique.

## En guise de conclusion

Ce serait faire preuve d'audace que de se prononcer de façon définitive sur l'une ou l'autre de ces options.

En ce domaine l'expérience montre que la volonté la plus claire, les intentions les plus louables, butent parfois sur la réalité de conflits d'intérêts, des stratégies et des ambitions divergentes selon les opérateurs publics ou privés.

Je me bornerai à évoquer quelques difficultés récurrentes en la matière.

Là où les pouvoirs publics rêvent implicitement d'un clergé musulman moderne, respectueux de la séparation entre religion et État et de l'égalité

entre hommes et femmes, d'un clergé réfractaire aux thèses radicales, les mosquées et les fédérations orthodoxes sont davantage préoccupées par la rectitude doctrinale de l'enseignement dispensé aux futurs imams et peuvent être tentées de se tenir en retrait d'un dispositif qui ne prendrait pas suffisamment en compte leurs attentes.

D'autres enfin, plus soucieux de reconnaissance officielle et animés d'un désir de contrôle social que de cohérence théologique, dès lors que le projet sera avalisé par les pouvoirs publics, n'y verront que des avantages et ne manqueront pas de faire acte de candidature pour sa prise en charge a fortiori si les autres composantes musulmanes rivales le récuse.

S'ajoute à cela le fait que les intentions du Ministère de l'Intérieur ne peuvent passer outre les impératifs de ceux de l'Éducation nationale.

Quand à la faisabilité d'un tel projet, les universités et les grands instituts parisiens peuvent être tentés de relever le défi au détriment de logiques régionales qui bien qu'éloignées du centre politique ne sont pas moins au contact d'une réalité religieuse musulmane dense et d'une perspective géographique élargie comme c'est le cas en région marseillaise, ou d'un environnement institutionnel porteur comme Strasbourg, avec en plus l'ouverture sur la dimension européenne.

Toutes les initiatives ne pourront faire l'impasse sur des formations décentralisées; la consultation a accouché d'une double représentation à la fois nationale avec le CFCM et régionale avec les 25 CRCM, il serait regrettable de ne pas prendre en compte le volet local d'insertion de l'islam.

Toutes les légitimes dénonciations des périls inhérents au développement d'une certaine standardisation de l'islam en Occident sont veines si en même temps tous les moyens ne sont pas mis en œuvre pour que les musulmans puissent bénéficier de l'apport d'un savoir diversifié et renouvelé sur l'islam. On ne peut à la fois regretter que des musulmans se fourvoient dans les méandres du radicalisme, qu'ils soient tributaires pour leur encadrement religieux de filières externalisées et ne pas les aider en même temps à se passer progressivement de ces supports en mettant en place des solutions alternatives plus opérationnelles.





# LE CONSEIL REGIONAL DU CULTE MUSULMAN – ALSACE



Abdelhaq NABAOUJ  
Président du Conseil  
Régional du Culte  
Musulman (CRCM)

Je remercie l'ORIV d'avoir invité le Conseil Régional du Culte Musulman (C.R.C.M) à venir témoigner de ses réflexions, sur ce point crucial qu'est la formation des imams.

## ✓ La commission « Imams » du C.R.C.M

Dès sa création, le C.R.C.M s'est doté d'une commission appelée «Imams», persuadé de la nécessité à réfléchir au statut et la place des imams dans la société française d'aujourd'hui. Cette commission alsacienne est composée de plusieurs imams exerçant dans différents lieux de culte de la région.

Ils se sont réunis trois fois depuis la création de cette commission :

- la première fois, afin que ses membres se présentent et fassent connaissance,
- la deuxième fois, pour discuter des grands chantiers en cours et à venir ainsi que des dossiers à traiter par la commission,
- la troisième fois, pour participer à un stage de formation sur le droit local du culte.

En Alsace, un souffle nouveau vient d'être pris avec l'aide du Sous-Préfet de Molsheim, chargé par le Préfet du suivi des dossiers concernant la religion musulmane.

L'Etat ne se désintéresse pas de ce sujet, il l'estime important ! C'est pourquoi, nous avons intérêt à travailler main dans la main.

Dans la mesure où la très grande majorité des imams exerçant en Alsace officient dans des mosquées relevant du C.R.C.M, nous avons une base sociale importante justifiant une politique de formation volontariste. C'est dans ce sens que nous réfléchissons actuellement avec le Sous-Préfet de Molsheim à des projets de formation à proposer aux imams d'Alsace.

L'avancement des travaux de cette commission à l'échelle locale est fortement liée et conditionnée par l'action de la commission des imams à l'échelle nationale (Conseil Français du Culte Musulman). Or au niveau national, la situation est complexe et le contexte n'est pas réellement propice à une avancée effective des travaux de réflexion. Toutefois, si les résultats des travaux de cette commission n'ont pas été à la hauteur des espérances, la matière reste essentielle.

## ✓ Contenus nécessaires des formations

Les candidats à l'imamat doivent posséder une formation théologique.

Outre cette formation de base, il doit être prévu l'enseignement de cours de français intensif, car la maîtrise de la langue du pays est très importante pour être en phase avec la société française et avec le contexte dans lequel ils

vivent. Il n'est pas possible que les imams soient déconnectés de la réalité française ! Précisons que cet aspect ne pose aucun problème du point de vue théologique. En effet, plus de 80% des pays musulmans dans le monde parlent une langue non arabophone (la Turquie par exemple). Donc d'un point de vue théologique, les imams peuvent s'exprimer en français. En outre, il est d'autant plus important que les imams puissent s'exprimer en français que la plupart, (50%) des fidèles ne comprennent plus les discours en arabe. Ce serait une aberration que de prêcher dans une langue alors que les fidèles ne la comprennent pas, et donc ne comprennent pas le message transmis.

A la formation théologique et linguistique dispensée aux imams, devrait s'ajouter une formation en droit français tant public (droit constitutionnel et administratif, libertés publiques, droits culturels) que privé (droit civil notamment en ce qui concerne le mariage et la filiation).

### ✓ Une formation reconnue pour une reconnaissance publique des imams

Au C.R.C.M d'Alsace, nous formulons le souhait, que l'imam bénéficie un jour de la même reconnaissance que le curé, le pasteur ou le rabbin. Dès lors, qu'un imam allant acheter son pain sera salué dans la rue ou chez les commerçants par un « bonjour Monsieur l'imam », un pas considérable aura été franchi pour l'intégration de l'islam en France.

Je ne peux qu'évoquer ici la situation précaire que vivent les imams. Certains sont dans des situations (financières) préoccupantes.

C'est également pour cette raison que le C.R.C.M d'Alsace soutient le projet de création d'une faculté de théologie musulmane à Strasbourg. Dans notre souhait, elle pourrait être, comme les autres, une faculté d'Etat qui ferait appel à un personnel enseignant qualifié et correctement rémunéré, et qui sera alors reconnu. Ce personnel ne serait par ailleurs, pas nécessairement ni exclusivement musulman. D'ailleurs, la semaine de dialogue islamo-chrétien que nous clôturerons demain est un exemple qui montre que de tels échanges peuvent être fructueux, nécessaires et importants.

Il est temps que cesse les querelles entre lieux de culte, chacun voulant s'assurer un monopole irréalisable dans son domaine. L'heure est à la conjugaison des efforts, au rassemblement de ce qui est dispersé, à la construction d'une nouvelle génération d'imams apte à répondre au défi que se pose les musulmans aujourd'hui. Ce défi est le même que celui que se pose d'autres cultures : celui de porter une parole absolue dans un environnement où la règle est le relativisme, celui de se maintenir et de se développer dans une société sécularisée où le religieux est renvoyé dans la sphère privée, celui de reconforter et de structurer nombre de ses fidèles afin d'enrayer le développement d'une inculture religieuse galopante, terreau de l'extrémisme. Nous avons tous à y gagner, à avoir des imams solidement formés qui aideront les fidèles et je pense notamment aux plus jeunes, quitte à aller chercher la connaissance jusqu'en Chine ou en Orient. J'espère que c'est de Strasbourg, qu'ils pourront commencer cette quête.

# TABLE-RONDE: parcours d'imams



Mohamed LATAHY  
Aumônier hospitalier,  
Strasbourg

## **Une prise de conscience locale, d'un besoin de formation adapté, liée aux demandes des fidèles**

Il fut un temps où il n'y avait pas de mosquée – et pour la prière du vendredi, qui est obligatoire pour chaque musulman, nos frères protestants du temple de Vauban nous prêtaient leur lieu de culte.

Nous étions tous des étudiants et à chaque fois, l'un d'entre nous se proposait pour faire le sermon du vendredi et diriger la prière.

La question du choix d'un imam ne se posait pas. Ce n'est que suite à la construction de lieux de culte ou de mosquées, réussis grâce à l'effort de tout un chacun, émigrés et étudiants, devenus fonctionnels, que la préoccupation du choix d'un imam s'est posée de façon pertinente. Il s'est agit de trouver quelqu'un, pour diriger cinq prières par jour.

Ces premiers imams étaient soit des étudiants qui possédaient une bonne connaissance de la religion, soit des personnes ayant suivi une formation religieuse dans l'un des pays d'où nous étions originaires.

### **✓ Les demandes diversifiées des fidèles ont nécessité la présence d'imams**

Avec le temps, les questions liées à la pratique de la prière sont devenues presque secondaires car les demandes des musulmans se sont diversifiées. Que ce soit par le biais du téléphone ou par courriers adressés à la Mosquée de Strasbourg, de nombreuses interrogations portaient sur la pratique des actes de mariage musulman, la pratique religieuse en générale.

En parallèle, des prisonniers musulmans nous reprochaient le manque de visites (en prisons) et surtout demandaient à ce que nous les aidions à organiser la prière du vendredi à l'intérieur des prisons. [Cette demande est légitime et fait partie des droits de l'homme et des droits des prisonniers.]

De même, une partie du corps médical demandait de manière croissante des connaissances sur des sujets tels que la mort, les rituels, la biotechnologies (dons d'organes, fécondations in-vitro) ; qui se sont additionnées à une augmentation d'attentions à prodiguer à la part des immigrés de la première génération ayant atteint l'âge de la maladie et de la mort, et qui regrettaient le manque de visite.

Rajoutons, un nombre important de naissances à l'hôpital qui a fait que la demande d'interventions de la part des hôpitaux est devenue presque ingérable.

Un peu plus tard s'ajouta des demandes d'intervention au sein d'écoles ce qui nous obligea à constater, que le besoin d'intervention de religieux était important mais que l'offre était quasi absente.

Ignorer ces demandes aurait fait de nous des gens irresponsables. Alors, les membres de la Mosquée de Strasbourg ont décidé d'y répondre. Ils agissaient bénévolement sur leur temps de repos et de sommeil.

Les responsables de la mosquée ont consulté un certain nombre de personnes qui avaient la possibilité, les dispositions et la capacité d'intégrer le groupe de l'imamat. C'est ainsi que naît le groupe de l'imamat sous la direction d'un imam principal et je fus désigné comme imam et aumônier dans les Hôpitaux Universitaires.

Cette évolution de l'offre proposée par la mosquée s'est donc imposée par la demande des fidèles et des institutions.

### ✓ **L'aumônerie musulmane hospitalière**

Pour que l'aumônerie musulmane ait sa place à l'hôpital, cela n'a pas été simple. Il a fallu convaincre en premier lieu les directeurs des hôpitaux de l'importance des aumôniers dans l'amélioration du service apporté aux usagers. Il a également fallu convaincre la communauté des mosquées, de cette obligation de s'occuper des malades, pour obtenir les financements nécessaires.

En troisième lieu, il a été nécessaire de convaincre les aumôneries déjà existantes (catholiques, protestantes et juives) d'une volonté de travailler en commun, d'une complémentarité réelle et d'une non concurrence. Dès cet instant, nous nous sommes investi dans le dialogue inter religieux, afin que notre action ne soit pas perçue comme une menace mais plutôt comme une miséricorde.

A ce sujet, mes frères catholiques ont toujours soutenu notre démarche et en premier lieu, Denis LEDSJAR et mes frères protestants qui m'ont conseillé de développer une stratégie qui est entrain de porter ses fruits.

Cela fait plus de huit ans que j'occupe cette fonction d'imam et d'aumônier, et je constate que la demande augmente d'une façon exponentielle.

Nous sommes actuellement, trois aumôniers aidés de plusieurs visiteurs. Nous pratiquons 3000 visites par an. Nous rencontrons 900 personnes par an (de 30 nationalités différentes). Nous nous occupons de la toilette mortuaire de presque une trentaine de personnes par an (l'enterrement également). L'accompagnement de fin de vie reste aujourd'hui ma spécialité (par manque de personnel compétent formé).

De plus, nous réalisons, à l'hôpital, les rites de naissance et travaillons en lien direct avec les assistantes sociales. Nous apportons une aide financière à tous ceux qui nous la demande ; elle est aujourd'hui chiffrée à des milliers d'euros.

Nous intervenons aussi auprès des instituts de soins infirmiers dans presque toute la région, sur des sujets aussi durs que la mort, les rituels funéraires, la souffrances, l'handicap, la naissance, les biotechnologies ou l'islam en général.

Cette description vous donne à voir sommairement, les différentes fonctions que remplit l'imam-aumônier aujourd'hui, d'une manière bénévole, avec nos voitures, nos téléphones (sauf celui de l'aumônerie qui est pris en charge par la mosquée de Strasbourg).

### ✓ **Les besoins de formations**

Face à ce descriptif, il va de soi que les besoins en formation sont nombreux :  
- formation des visiteurs

- formation des imams (en milieu médical)
- formation des cadres religieux pour la gestion et l'organisation
- formation de tout ce personnel, sur le plan psychologique et social (pour évoluer dans un environnement laïc).

Même si je possède une formation commerciale (spécialité acheteur dans les entreprises industrielles), ma formation religieuse dépasse de loin cette première puisque je possède plus d'une dizaine d'années d'études religieuses. Toutefois pour occuper une fonction d'imam, il faut plus qu'une formation religieuse, il faut une formation à l'écoute, une formation à l'accompagnement des gens en fin de vie, un talent dans les relations humaines puisque le public que nous rencontrons est divers et varié dans l'âge, dans la culture et dans la demande. Ce qui suppose des connaissances sociologiques et psychologiques pour pouvoir répondre à ces demandes.

J'ai acquis ces compétences par un effort personnel d'études philosophiques, psychologiques et sociologiques, et en plus de cela des formations médicales et d'accompagnement par le biais des associations d'accompagnement telles que « Pierre Clément ».



Houssam SBAT  
Imam de  
l'Association  
culturelle  
maghrébine de la  
Montagne-verte

## « Il y a un besoin d'imams qui comprennent les besoins de la société européenne, qu'ils soient formés ici ou ailleurs »

### ✓ Devenir médecin de l'esprit

J'ai acquis mes premiers enseignements, au Liban, dans ma ville natale de Tripoli. J'y ai passé mon enfance, dans une école catholique. J'ai obtenu mon brevet d'études à 15 ans, à l'Académie de Lyon. Après l'obtention de mon baccalauréat, ma famille souhaitait que je poursuive des études de médecine. J'ai commencé quelques mois, puis un savant religieux venu d'Inde m'a proposé de l'accompagner pendant trois jours, dans un groupe da'wa. Avec ce groupe, nous visitons des lieux de culte, incitions les gens à faire leurs prières. Il m'a conseillé de devenir non pas un médecin des corps mais un médecin de l'esprit et d'étudier la théologie musulmane. Mes parents ont tout d'abord refusé cette orientation mais face à mon insistance, ils ont accepté.

Au Liban, nous pouvons cumuler l'apprentissage de plusieurs disciplines. Ainsi, j'ai choisi d'étudier en même temps le droit et la théologie. J'ai suivi les enseignements de deux universités en même temps : l'université libanaise où j'ai fait deux ans de droit et l'université de Tripoli où j'ai fait deux ans de théologie.

Au terme de ces deux années, j'ai souhaité approfondir mes connaissances. Je suis allé à l'Université en Irak, à la faculté des sciences islamiques de Bagdad où j'ai obtenu une licence sur la charia (en français on traduirait cela comme les sciences islamiques). A cette époque, l'Irak était un pays laïc qui souhaitait former des imams pouvant vivre dans un Etat laïc. C'est pourquoi, d'autres enseignements, obligatoires, non liés à la théologie étaient proposés comme par exemple l'informatique, les sciences politiques, le droit constitutionnel.

En 1994, en Jordanie, le Roi Hussein souhaitait également "moderniser les études islamiques". Ainsi, après la signature de la convention de paix, il a décidé de transformer un vaste camp militaire en Université islamique appelée Al al-Bayte (de la famille du Prophète). Dans cette vaste université, l'idée était de favoriser le dialogue. Vingt millions de dollars ont été investis pour y proposer les enseignements des grands savants. Des cours d'informatique et l'apprentissage de la langue anglaise et d'une langue islamique (turc, perse...) y étaient obligatoires. J'y ai obtenu un master sur les fondements du droit musulman. J'y ai également réalisé une thèse sur "l'asile politique en Islam". Suite à ma thèse, je me suis intéressé à la Constitution des droits de l'homme.

Ainsi, je suis venu à Strasbourg en 1997, pour participer à une session d'études organisée par l'Institut international des droits de l'homme, René Cassin. En même temps, j'ai déposé une demande de doctorat à la faculté de théologie protestante qui a été refusée. A l'Institut d'arabe de Strasbourg, on m'a proposé de refaire un DEA [j'avais déjà un master], et de travailler sur "les garanties de protection des non musulmans en islam". Un an après une allocation de recherche m'a été proposée, pour réaliser une thèse sur "le droit musulman au VIIIème siècle". Après son obtention, je me suis inscrit en DEA à l'Institut de droit canonique où j'ai soutenu un travail sur "le mariage islamique et le droit français". Actuellement, je travaille –très doucement– sur une nouvelle thèse portant sur "l'organisation institutionnelle de l'islam en France au regard du modèle catholique".

### ✓ **Imam du Vendredi**

Lorsque j'étais en première année de DEA, un collègue m'a proposé de venir prier dans une salle de prières située à la Montagne Verte et d'y prêcher le vendredi. J'ai accepté cette demande et j'y suis depuis six ans.

Toutefois, mon imamat concerne uniquement la prière et le prêche du vendredi, car je consacre également du temps à l'enseignement du droit musulman, et à la mystique, dans d'autres salles de prières. J'essaie d'enseigner tout en restant dans les règles du droit français. Je travaille également dans une petite maison d'édition « Kalima », dans laquelle, on publie des livres, des journaux destinés à tous<sup>26</sup> mais nous souhaitons devenir une maison d'édition solide pour répondre au-delà des uniques besoins des membres de la communauté.

### ✓ **Proposer aux imams, des moyens de s'adapter à la France**

Concernant la formation des imams en France, il me semble que pour ceux qui viennent d'ailleurs, ils ont besoin, non pas de formation, mais d'une période d'adaptation.

Quant aux jeunes nés ici et qui souhaiteraient devenir imam je pense qu'on a un devoir de les aider et de les protéger en même temps. En attendant la création d'une faculté de théologie musulmane en France, il faut orienter ces jeunes vers des instituts connus par leur crédibilité et leur esprit d'ouverture et de dialogue pour qu'ils ne tombent pas dans les pièges des extrémistes.

On ne peut pas encercler la science, le savoir. Les idées circulent. J'insiste sur ce point : il y a un besoin d'imams qui comprennent les besoins de la société européenne, qu'ils soient formés ici ou ailleurs.

Je préfère donc utiliser le mot adaptation. C'est vrai, les imams doivent s'adapter à la société, la comprendre. Dans la majorité des facultés de théologie, des matières liées au pays accueillant sont enseignées. Ainsi, un imam formé au Liban doit étudier le droit constitutionnel libanais. Il devra en être de même, pour un imam en France, mais il ne faudra pas le bloquer en France, ne pas lui couper les portes des spécialistes mondiaux.

On ne peut pas former les médecins chez les ingénieurs. Je souhaite vous alerter sur ces propositions de formations d'imams organisés par des personnes qui n'ont suivi ni formation à l'imamat, ni à la théologie musulmane, ni en droit musulman. Les imams qui en sortiront n'auront pas de crédibilité aux yeux des fidèles.

---

26 Par exemple : Histoire de mosquées, K. Abdoun, M. Chèvre, A. Al-Atyaoui, AA.Faïk, avril 2004



Fevzi HAMURCU  
Ancien imam de Bischwiller  
Mandaté par le Consulat de  
Turquie.

## « Un imam formé à l'étranger doit comprendre le pays dans lequel il vit »

### ✓ Des études théologiques en Turquie

Je m'appelle Fevzi Hamurcu. J'ai 43 ans. Je suis marié, d'origine turque et j'ai trois filles.

J'ai étudié les sciences islamiques à l'université d'Ankara où j'ai obtenu un diplôme de la faculté de théologie en 1984. J'y ai aussi appris l'anglais et l'arabe. Mon doctorat portait sur l'interprétation du Coran. Durant deux années, à Londres, j'ai suivi des études sur les possibilités d'utilisation des technologies dans l'informatique, en ce qui concerne les études et recherches islamiques.

De retour en Turquie, j'ai travaillé au Conseil d'administration des Affaires religieuses (Diyamet) comme professeur des sujets religieux, prêche (vaiz) et directeur des affaires religieuses (mufti) dans différentes villes.

### ✓ Un mandat de six ans comme imam en France

Je suis venu en France en 1996 comme imam, rémunéré par l'Etat Turc. J'ai travaillé dans la mosquée de l'association culturelle franco-turque de Bischwiller durant six ans. De plus, dès 1998, l'Etat turc m'a chargé de la gestion des affaires religieuses en Alsace et Lorraine et dans le cadre de ce poste, j'étais le guide des imams rémunérés par l'Etat Turc : je les aidais pour qu'ils puissent s'adapter à leur milieu de travail. J'ai également rempli les fonctions de président de DITIB Strasbourg dont le but est d'aider les musulmans, notamment les Turcs, dans le cadre social, culturel et cultuel, afin de leur permettre de comprendre l'Islam correctement, contribuer à l'intégration des Turcs dans leur environnement tout en gardant leur identité.

Au terme de mes fonctions en 2002, j'ai été remplacé par un autre imam. Mais j'ai décidé de ne pas retourner en Turquie, et de m'installer à Bischwiller, commune dans laquelle j'avais tissé des liens et afin de veiller à l'éducation de mes enfants. Maintenant, je poursuis mes recherches universitaires en France : j'obtiendrai l'année prochaine, le statut de maître de conférence en sciences islamiques à Ankara.

### ✓ Les besoins de formation des imams

Les fonctions d'imam peuvent être considérées selon deux dimensions : cultuelle et culturelle. Pour devenir imam, les personnes doivent posséder des connaissances sur ces deux aspects.

Le premier aspect est cultuel : les futurs imams doivent être instruits par des experts compétents dans les sciences islamiques afin de disposer de connaissances suffisantes et solides pour répondre aux besoins religieux des fidèles.

Le deuxième aspect est culturel : plus l'imam connaît l'environnement dans lequel il évolue, plus il pourra lui être utile et être en adéquation avec les préoccupations locales. Ainsi, les futurs imams doivent comprendre les variations sociales et culturelles des personnes avec lesquels ils vivent (la



société, la commune par exemple). Ces informations doivent également être enseignées aux futurs imams.

La méconnaissance de la langue est le plus grand obstacle à surmonter pour un imam venant d'un pays étranger. Un imam, en France, doit couramment parler le français afin de communiquer au mieux en dehors de la mosquée et notamment avec les non musulmans ou non turcophones (dans le cas des imams Turc).



Saliou FAYE,  
Imam de la salle de  
prière Eveil Meinau,  
Strasbourg

## « Le bon croyant est incapable d'être un mauvais citoyen »

J'aimerais tout d'abord remercier les organisateurs de cette soirée, tout particulièrement l'équipe de l'ORIV qui a fait un travail exceptionnel notamment sur les lieux de culte musulman, mais également sur les domaines, concernant la population issue de l'immigration. J'espère que les contacts et les discussions se poursuivront au-delà de cette soirée et porteront plus tard, leur fruit en faveur de toute la société.

### ✓ Des études et une formation à Médine (Arabie Saoudite)

La première partie de mon cursus scolaire, je l'ai faite au Sénégal, mon pays natal. Mes premiers choix d'orientation sont dus à mes parents : mon père avait choisi pour moi une école qu'on peut qualifier d'arabo-islamique, c'est-à-dire, une école qui dispensait des cours en matière de langue arabe et sur la religion musulmane. Après avoir obtenu un certificat d'études arabe, j'ai participé à des concours organisés par l'Etat pour suivre des études dans les pays arabes. En effet, l'Etat Sénégalais a besoin d'enseignants formés en langue arabe pour enseigner dans ses écoles publiques. Certes la langue française est la langue officielle, mais la langue arabe est également demandée et enseignée. Après ces concours, des bourses d'études étaient proposées. J'avais plusieurs propositions pour poursuivre mes études à l'étranger. Parmi les pays qui m'étaient proposés, il y avait Médine, la ville du prophète en Arabie Saoudite. Je rêvais depuis tout petit d'y aller.

### ✓ Pourquoi souhaitais-je poursuivre mes études à Médine ?

Tout d'abord, étant la ville du prophète, c'est une ville que tout croyant aime. Ensuite, les études qui y étaient dispensées me permettaient de continuer mon parcours de formation tant sur le plan linguistique que religieux. Je souhaitais maintenir ces deux volets pour multiplier mes chances au niveau professionnel et améliorer au mieux mes connaissances religieuses. Ainsi, je pouvais envisager de devenir enseignant de la langue arabe ou enseignant en théologie musulmane. Ce choix d'études me permettrait de subvenir à des besoins professionnels, spirituels, individuels et communautaires. J'ai fait le collège et le lycée à Médine. En terminal, j'ai choisi la faculté de charia (droit islamique). J'y ai appris, le coran (lecture et exégèse), les hadiths (paroles prophétiques), les règles des pratiques religieuses et celles de la jurisprudence islamique, la langue et la littérature arabe, l'histoire, la géographie. Dans le cadre de mes études dans cette faculté, j'ai réalisé un mémoire sur OUSSOUL, le Pourquoi des lois.

### ✓ La France pour perfectionner la maîtrise du Français

Après obtention de la maîtrise en Charia, j'avais envie d'aller ailleurs, de découvrir autre chose. J'ai pensé à la France car mon pays natal le Sénégal est francophone et je souhaitais améliorer ma pratique du français tout en continuant mes études supérieures.

Avec l'aide d'un ami, j'ai posé ma candidature à l'Université des Sciences Humaines de Strasbourg (Marc Bloch) en 1988. J'y ai obtenu les diplômes suivants : licence, maîtrise, DEA en Langue Littérature Civilisation Etrangère (mention arabe).

### ✓ **Etre imam et éducateur**

Arrivé en France, je souhaitai faire mes prières collectives dans une mosquée. Des étudiants m'ont indiqué la mosquée du Neuhof. J'y ai fait des connaissances et noué des liens fraternels.

Un été, alors que l'imam de cette mosquée partait pour les grandes vacances, il m'a proposé de le remplacer le temps de ses congés. J'ai accepté. C'est ainsi que des fidèles de la Meinau qui venaient faire la prière du vendredi au Neuhof m'ont découvert. Après le retour de l'imam, ils m'ont demandé de venir pour prêcher le vendredi et dispenser des cours d'arabe à la Meinau. J'ai ainsi commencé à prêcher et diriger les prières du vendredi et à donner des cours d'arabe.

Rapidement j'ai découvert que l'association Eveil qui gère ce lieu de culte proposait également un volet culturel, autrement dit socio-éducatif, dans le cadre d'accueil et d'animation jeunes (jeux de société, jeux de plein air, sortie de proximité...). Ce volet m'intéressant également, mes fonctions ont évolué au sein de l'association. Ainsi, pour le cultuel : je fais le prêche du vendredi, donne des cours d'arabe, je donne des Drous (lectures commentées de quelques livres sur la science religieuse) et pour le côté culturel, je fais des animations diverses auprès des jeunes.

Mes fonctions ont évolué et m'ont permis d'évoluer. Ces évolutions se ressentent dans les prêches du vendredi que je fais en arabe et en français. Au début je parlais de moral, de patience, des bons comportements du musulman. Aujourd'hui, en plus de cela, je prête plus d'attention à l'actualité : ainsi lorsqu'il y a la journée internationale de la femme, mon prêche porte sur la place de la femme dans l'islam, de même lorsque l'actualité porte sur la convention internationale des droits de l'enfant, sur la déclaration universelle des droits de l'homme, sur la rentrée scolaire, je parle de l'importance de l'éducation dans l'Islam, du foulard à l'école laïque, du respect, de la sécurité, de l'alcoolisme du tabagisme, du SIDA... Ce sont des sujets dont on doit parler.

### ✓ **Poursuivre ses formations**

Les évolutions se ressentent aussi dans le cadre des activités que je mène au sein de l'association. Je fais de l'animation auprès de jeunes, j'assure une permanence administrative, je m'occupe également de la coordination avec les partenaires associatifs et institutionnels. Par ailleurs, je réalise de la médiation sociale, c'est-à-dire, je peux être amené à faciliter les contacts et discussions dans certaines familles (entre parents et enfants ou entre jeunes) lorsqu'ils rencontrent des difficultés ou des problèmes relationnels.

Concernant mon travail auprès des jeunes, j'aborde aussi avec eux, l'éducation à la citoyenneté, les valeurs de la république, les lois, le rôle du citoyen, les valeurs attachées à la citoyenneté. Je cite comme exemple le projet que j'ai mené avec les jeunes en 2004, intitulé : « La Citoyenneté et la jeunesse ». Il s'agit d'un projet ayant pour but de participer à l'éducation à la citoyenneté afin de contribuer modestement à l'amélioration des comportements dans la

vie collective à travers le respect des personnes, des biens privés et publics, des lois et le respect des règles de vie commune. Ce qui aiderait tout le monde à mieux vivre ensemble.

Le projet s'est déroulé en 3 phases comme suit :

- Atelier de peinture et d'art plastique
- Atelier d'expression écrite et orale et de rencontre débat avec la participation des intervenants professionnels. Ensuite les deux ateliers ont travaillé ensemble pour créer enfin de compte une exposition de 22 panneaux, intitulée, « Valeurs Citoyennes »
- Tournage d'un film vidéo sur la citoyenneté sous le titre « La Citoyenneté, voter et quoi d'autre? » Avec l'intervention d'Imag'in production de la Meinau.

Les 3 phases ont été mises en lien dans le cadre d'une journée organisée le 22 mai au Centre Social et Culturel de la Meinau sous le thème « la Journée des jeunes citoyens».

L'animation du matin consistait à la visite des expositions, à savoir celle du Centre International des Droits de l'Homme du Sélestat, intitulé « des clés pour la citoyenneté », celle de la Maison du Jeune Citoyen de Schiltigheim, intitulée « La République et ses Institutions » et celle des jeunes, « Valeurs Citoyennes».

L'après midi a été animé par une projection débat sur le film réalisé au cours du projet. Le débat a été introduit par six professionnels et la participation du public était remarquable.

Toutefois, je tiens à préciser, avec tous les projets menés auprès des jeunes, il ne suffit pas que de la bonne volonté pour bien faire les choses. Cela nécessite aussi des qualifications, c'est-à-dire des compétences professionnelles pour travailler auprès de ce public. C'est pourquoi, j'ai passé le BAFA (Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur) et le BEATEP (Brevet d'Etat d'Animateur Technicien d'Education Populaire).

### ✓ Distinguer les besoins de formation des imams

En France, il devrait exister deux types de formations d'imams :

- Pour les imams formés à l'étranger mais qui résident déjà en France, il faudrait une formation pour maîtriser la langue française, mieux connaître la culture française afin de comprendre les mentalités et les règles de vie communes. Mais également apprendre les lois de la république et le fonctionnement des institutions. Ces connaissances leur permettront de mieux comprendre les citoyens fidèles ou autres et de s'exprimer plus justement sur tels ou tels sujets.

- Pour les imams nés ou ayant grandi ici et qui veulent être formés en France, il faut un ou plusieurs instituts de formation engageant des professeurs qualifiés en matière d'islam. Ce serait alors des imams qui assureraient de vastes fonctions donc qui ne feraient pas uniquement les prêches du vendredi. Cette formation leur permettra d'assumer aussi bien leur rôle de religieux que de citoyen. La difficulté actuelle réside dans le fait que beaucoup de jeunes ne connaissent rien à la religion, ne sont pas éduqués dans la religion, ils ont alors des carences en terme d'identité.

Le programme de cette formation devrait être mis en place avec le Ministère de l'Éducation Nationale et les responsables de la communauté musulmane. Un des objectifs serait de former une génération d'imams citoyens à part entière qui seraient des éléments positifs dans la société française et européenne. La mission principale de ces imams consistera à former de bons croyants car le bon croyant est incapable d'être un mauvais citoyen.

## EXTRAITS DES DISCUSSIONS



De g.à d.  
F. Frégosi, D. Caprili,  
A. Nabaoui

*Nous vous proposons ci-après, des textes réécrits à partir de notes prises par l'ORIV durant les débats et de parties retranscrites.*

### **CULTUREL/ CULTUEL : DIFFERENCE D'IMPLICATION SELON LES PROFESSIONNELS DES CULTES**

#### *Réaction d'un participant*

J'ai le sentiment que l'un des problèmes de la formation des imams réside dans **le manque, en France, d'universitaires et de spécialistes dans divers domaines, afin qu'ils constituent le creuset de cette formation.** Il ne peut pas y avoir de formation théologique sans spécialistes en théologie. Ensuite, j'ai le sentiment que pour les imams, ce qu'on appelle "**le culturel**" **est presque plus important** que pour les prêtres catholiques ou pour les aumôniers protestants, qui se sentent d'avantage avoir une mission culturelle, de paroisse, plus que d'animation culturelle. »

#### *Saliou Faye*

Cette distinction dans les interventions culturelles/cultuels, est à mon avis normale et est liée aux **différence des statuts entre les cultes en Alsace-Moselle.** Ainsi, les prêtres et les pasteurs des cultes reconnus reçoivent un salaire de l'Etat. Ce qui n'est pas le cas des imams. Nous sommes obligés de travailler pour gagner notre vie. **Nous sommes bénévoles pour assurer les fonctions du culte et nous avons donc besoin d'être rémunérés par ailleurs pour pouvoir vivre.** Pour ma part, j'ai la chance de travailler au même endroit où j'exerce mes fonctions d'imam.

Il est également important de pouvoir suivre des formations pour bien distinguer les attributions de l'imam et de l'animateur. Par exemple, l'an dernier, l'association a monté un projet sur le thème de la citoyenneté et de la jeunesse. Si nous avons uniquement monté ce projet dans le cadre des activités de la mosquée, nous nous serions contentés de réfléchir avec les enfants musulmans aux valeurs inscrites dans le coran rattachées à la citoyenneté et aux modalités de respect des lois de la République tout en restant musulman. Or l'association souhaitait un projet plus vaste, une animation culturelle : donc nous avons pris des contacts avec des professionnels (comme par exemple avec des peintres professionnels pour assurer un atelier de peinture et d'arts plastiques), avec des associations comme Thémis, qui a assuré des rencontres-débats avec les jeunes sur la citoyenneté, les règles, les lois, les obligations... nous avons également mis en place des ateliers d'écriture et réalisé un film avec l'école Lezay Marnesia. Pour mener l'ensemble de ce projet, l'impact de la religion est très faible, je suis animateur, je dois donc rester neutre. Je mène ces activités culturelles pour gagner ma vie.

#### *Réaction d'un participant*

La rémunération des prêtres et pasteurs est une spécificité de l'Alsace-Moselle. **Dans le reste de la France, ils sont concernés par les mêmes difficultés que les imams.** Je connais à Paris, un prêtre qui est vendeur d'aspirateur.

### *Réaction d'un participant*

Il y a 50 ans, en Alsace, les paroisses proposaient également des activités culturelles. D'ailleurs, quasiment toutes les animations qui étaient menées en direction des jeunes provenaient des paroisses catholiques ou protestantes. Ce n'est qu'à partir des années 80, que face à l'augmentation du nombre de demandes et à la volonté de disposer de personnes formées à l'animation, que ces activités ont été transférées aux professionnels. C'est donc plus par la force des choses que les paroisses se sont concentrées sur leurs activités culturelles.

## **COMMENT VALORISER CES IMAMS AUX PROFILS VARIES ?**

### *Question*

Actuellement, en France, est considéré comme un imam, toute personne qui préside la prière du vendredi. N'existe-t-il pas des nuances ?

### *Franck Frégosi*

Les profils des personnes peuvent être très différents. Il n'y a **pas un schéma unique**.

- L'imam statutaire est salarié d'une association et réside souvent dans des locaux appartenant à l'association. Il encadre toutes les prières y compris celle du vendredi. Il peut également être amené à répondre aux questions et aux interpellations des fidèles.

- L'imam de fait est un membre de l'association qui n'a pas forcément de compétence particulière mais maîtrise le plus la langue arabe et se propose pour présider la prière pendant un certain temps. Il peut s'agir d'un étudiant.

- L'imam "importé" ou salarié d'un Etat étranger a été formé dans son pays. Il est compétent, mais est généralement cantonné à la seule activité liturgique. Il ne peut pas sortir du périmètre de la mosquée.

Excepté dans ce dernier cas, la plupart des imams en France ne limitent pas leurs interventions à l'espace de la mosquée. Pour des raisons de subsistance, ils doivent exercer des activités salariées.

Actuellement, les imams présents en France sont d'anciens étudiants venus du Maghreb, qui parallèlement à leur formation universitaire avaient endossé la fonction d'imam et le sont restés, encouragés par la communauté.

Il existe de multiples dimensions... l'imam avec un petit i et l'imam avec un grand i. Il y a l'imam chafii, l'imam Malik, l'imam de la tradition chiite où une dimension initiatique des imams au sens de celui qui est fondateur d'école.

Dans le cas de la France, on est à des années lumières de cela, mais c'est une réalité qui n'est pas moins vivante, pas moins réelle.

**Il n'y a pas un schéma d'imamat, il n'y a pas un profil unique. Il y en a une pluralité.** Il y a ceux qui ont leur salaire qui tombe à la fin du mois, qui lisent leurs textes en chaire, qui s'expriment parfaitement... et il y a ceux qui ont à peine le temps de se changer après leur boulot... A la Mosquée de Paris, les imams sont toujours impeccables pour la prière du vendredi et disponibles toute la semaine, pour les rencontrer et discuter. Ce sont des personnes très érudites mais qui n'ont pas les mêmes soucis que l'imam d'une salle de prière de Strasbourg qui doit à la fois répondre aux besoins de la communauté et à la nécessité de vivre.

## **FAUT-IL DISTINGUER DES NIVEAUX DIFFERENTS DE FORMATION POUR LES CADRES RELIGIEUX MUSULMANS ?**

### *Question*

Il me semble vraiment ambitieux de vouloir former tous les postulants à des niveaux bac +5 ou 6. Il me semble également nécessaire de proposer des formations plus courtes (Bac +2, +3). Ces personnes pourraient remplir par exemple des fonctions de catéchisme (si on compare avec la religion chrétienne).

### *Franck Frégosi*

**Parler de formation de cadres religieux** permet de distinguer des rôles et des temps différents de formations. **Les personnes n'ont pas forcément besoin de maîtriser les mêmes savoirs.** Les compétences en terme de jurisprudence par exemple peuvent être différents. Mais un socle commun doit être partagé. Ainsi, parmi les cadres religieux, on rassemble aussi bien les aumôniers : ceux agissant dans les hôpitaux ou en milieu carcéral que des catéchistes et "les ministres du culte". Ces derniers ont en charge les éléments liturgiques (les prières et la prédication). Pour eux, le temps de formation devrait être plus long que pour les premiers. Ce raisonnement tiendrait également compte de l'imamat féminin, accepté par certaines écoles dans un cadre délimité.

Dans le cadre d'une formation courte (deux ans) l'acquisition des compétences de base serait assurée, complétée par des éléments de réflexions. Deux ans de formation pour répondre au plus vite aux attentes.

Une formation longue (quatre ans) serait mise à profit pour approfondir les connaissances et notamment pour partager les réflexions des professionnels qui ont pu faire progresser la compréhension du texte coranique, notamment dans sa dimension historique. Dans notre position occidentale, nous pourrions également relever le défi de confronter les connaissances émanant des sciences dites religieuses et des sciences dites profanes et faire renaître cette articulation.

### *Réaction d'un participant*

Il est très important de bien distinguer la formation théologique de la formation, je dirais rituelle. L'imam doit posséder ces deux éléments, si la formation théologique peut être apportée dans un cadre non musulman, la dimension rituelle doit être apportée dans un cadre musulman.

## **VERS UNE PROFESSIONNALISATION DES CADRES RELIGIEUX**

### *Question*

Faut-il aller vers une professionnalisation des imams ?

### *Franck Frégosi*

Cette question est sous-jacente à celle de la formation. **A terme, il s'agit de professionnaliser les imams.** On ne peut pas non plus récuser cette dimension. Certes, beaucoup d'imams sont autodidactes, formés sur le terrain. Mais pourquoi de pas mettre à leur disposition des moyens pour qu'ils puissent se professionnaliser, et notamment ceux qui sont déjà en poste. Il faudrait



qu'ils puissent témoigner auprès des futurs imams, parce que je n'ai pas l'impression qu'il y ait beaucoup de candidats. Ainsi, parmi ceux qui suivent des enseignements dans les instituts, peu le font pour être imams. Leur ambition est d'abord de recevoir une formation religieuse sur l'islam.

*Réaction d'un participant*

Je m'interroge... supposons que cette formation voit le jour et qu'en sortent des imams formés. Est-ce que les associations seraient en capacité de proposer un poste à la hauteur de cette formation, c'est-à-dire avec un statut social et un salaire décent ? La réalité aujourd'hui n'est pas celle là ! Le temps doit donc aussi être pris en compte.

*Question*

Parmi les imams qui ont témoigné ce soir, tous présentent un parcours personnel universitaire très poussé. Est-ce que certains d'entre eux exercent une **fonction de formateur** par rapport à d'autres imams qui seraient moins formés ?

*Saliou Faye*

Il m'est arrivé de devoir répondre à deux ou trois jeunes qui souhaitaient se former à l'Imamat. Je les ai renvoyés vers les instituts de formation d'imams que je connaissais en France.

*Question*

Ne faudrait-il pas imaginer une formation « basique », accessible pour tout un chacun ?

*Franck Frégosi*

Il me semble que l'essentiel sera de **proposer des formations qui dans la mesure du possible devront être adaptées à la demande**. Une condition semblera tout de même essentielle : il faut que les gens aient à la fois le temps de pouvoir suivre ces formations et les moyens, notamment en terme de maîtrise de français. Il faut être capable de suivre une formation. Ce n'est pas évident ; peut être faudra-t-il passer par du bricolage.

Toutes les formations ne s'adressent pas à tout le monde. Tout le monde n'est pas destiné à devenir imam ou religieux. Il y a d'autres manières d'apporter une contribution à l'édification religieuse de la population. Il n'y a pas que la charge de l'imamat. Il y a aussi par exemple la tâche de l'aumônerie. A ma connaissance, il n'existe pas encore d'aumôniers aux armées, dans les écoles. Au-delà de la formation d'imam, l'enjeu central est bien la question des cadres religieux.

*Question*

L'existence d'une formation basique ne pourrait-elle pas répondre aux questions quotidiennes notamment liées aux interdits, auxquels bon nombre de croyants sont confrontés ?

*Franck Frégosi*

Il existe des autorités compétentes en France qui possèdent une formation à l'islam. Un certain nombre, en région bordelaise ou ailleurs sont tout à fait compétents et réfléchissent à produire une « normativité islamique » qui soit le fruit de l'expérience des musulmans en Europe. On ne peut pas se contenter des intellectuels à la mode. Il faut aussi s'appuyer sur des gens compétents qui

se posent des questions en terme de légalité islamique. Il est respectable qu'un croyant s'interroge sur ses actes quotidiens. Ce n'est peut-être pas l'islam dont on rêve, mais c'est l'islam attendu par certaines personnes. Donc répondons aussi à cette attente.

Concernant les interdits, ça suppose un travail qui n'est pas à mener par l'université mais par les communautés. L'université peut apporter un certain nombre de savoirs, notamment à Paris, où quelques orientalistes polyglottes maîtrisant parfaitement les sciences islamiques exercent. Ils peuvent faire passer leur passion tout en restant des universitaires, c'est-à-dire en étant régis par le principe de la liberté académique et tout en gardant à l'esprit la pluralité. La pire des choses, c'est l'uniformité. Ces formations devraient réintroduire cette dimension de pluralité de l'islam, comme à l'Institut Méditerranéen d'Etudes Musulmanes (qui n'a pas vocation à former des imams) qui répond à des besoins pratiques en terme de compétence et pour ce faire qui fait appel à tel ou tel universitaire pour proposer des enseignements de base auprès des jeunes musulmans, peut-être parmi ces étudiants, certains deviendront des imams.

### **CES FORMATIONS RISQUENT-ELLES DE DEGAGER " UN ISLAM DES RICHES ET UN ISLAM DES PAUVRES " ?**

#### *Question*

Le modèle de formation des imams que vous venez d'exposer Franck Frégosi, s'il se met un jour en place, ne va-t'il pas donner naissance à un " islam des riches et un islam des pauvres" ? J'ai le sentiment que **toutes les associations culturelles islamiques ne pourront pas forcément accéder à ce niveau de savoir**. Le modèle théorique me paraît intéressant mais sa déclinaison sur le terrain risque de prendre beaucoup de temps.

#### *Franck Frégosi*

Je crois que "l'islam des riches et l'islam des pauvres" existe déjà. C'est une réalité : seules certaines personnes accèdent aux instituts déjà existants, d'autres ont les moyens d'être auditeurs libres à l'université ! Beaucoup se sont "débrouillés", ce n'est pas forcément la solution idéale.

Je pense que **les enjeux de ces formations sont surtout sociaux**. Il faut éviter que l'écart ne se creuse. C'est à mon avis un écart culturel qui est en train de se creuser. Le culturel est aussi le reflet du social. Il faut faire en sorte que tout le monde ait les mêmes moyens d'avoir une ascension sociale. Proposer des formations permettrait la prédisposition d'un certain nombre de personnes à réussir un peu plus vite. Cela permettrait de casser un déterminisme social.

L'institut est au stade du projet : il faut travailler en amont, notamment concernant le problème des ressources et des moyens. Cela supposerait une mutualisation des moyens. Il serait tout à fait possible de faire appel à des financeurs extérieurs, dans la mesure où l'objectif est clair et qu'on est d'accord sur la finalité. Il faudrait pouvoir se tourner vers la Fondation Islamique, mais n'oublions pas les bailleurs de fonds.

Enfin restera l'obstacle humain. Certains s'estimant les seuls représentants légitimes de l'islam de France, ils devront dépasser ces pensées au profit du projet. Là aussi, c'est un véritable effort. Il faut accepter de partager et de dire

« je ne suis pas incontournable » Une manière de pallier ce défaut est la mise en place du principe d'alternance dans la représentation du culte. Les musulmans pourraient envisager de désigner leurs responsables religieux, par voie électorale. Ceci supposerait que leurs représentants se soient engagés sur des projets de manière très claire en ayant mis leurs discours en accord.

Dans l'attente d'une clarification nationale, il est tout a fait **possible d'agir localement**. C'est souvent par là qu'on peut faire avancer un certain nombre de dossiers. Il est possible de faire du bon bricolage localement, en utilisant les compétences qui existent (notamment celles des instituts de théologie et des personnes disposées à apporter leurs contributions) pour proposer des formations complémentaires. Tout ne vient pas forcément d'en haut, il est possible de contribuer aux modifications par le niveau local.

## **VERS UN ISLAM ADULTE ET AUTONOME**

*Franck Frégosi*

Dans la commission dans laquelle j'ai travaillé, il y a un projet où les grandes fédérations, se mettraient **d'accord sur un minimum requis de compétences en sciences religieuses pour toutes personnes qui veut prétendre à l'imamat en France**. Le C.F.C.M pourrait jouer ce rôle. Il s'agira pour lui de mettre en connexion les attentes avec les savoirs qui existent déjà.

On parle beaucoup en France du fantasme communautariste. Pour qu'il y ait communautarisme, il faut qu'il existe un sentiment d'appartenance communautaire. Or, il y a l'intérêt de la collectivité nationale, mais les communautés locales résonnent en fonction de leur cadre privatif. Donc, le grand défi du C.F.C.M est d'accorder tout le monde sur des objectifs communs, déterminer l'intérêt général de la communauté musulmane. Pour l'instant, les moyens éclatent, les compétences échappent.

Il est important de ne pas tout attendre de Paris. Il faut tenter des initiatives au niveau local et de ce point de vue là, les C.R.C.M jouent à mon avis, un grand rôle. Les C.R.C.M sont autonomes, au contact du terrain et composés d'élus. Ils sont donc à même, de voir les enjeux des problèmes et d'apporter des réponses efficaces.

*Abdelhaq Nabaoui*

En tant que représentant du C.F.C.M dans notre région, je me dois de le défendre et les propos que j'entend vis vis-à-vis de lui sont durs ! N'oublions pas que le C.F.C.M comme le C.R.C.M n'a qu'un an d'existence. Il faudrait lui laisser plus de temps pour travailler efficacement. C'est peu, un an !

*Franck Frégosi*

L'Etat laïc ne peut pas tout. Il doit accompagner les démarches et non pas se substituer aux principaux intéressés. Sinon, le risque est qu'on va reproduire ce qui se passe dans les pays d'origine, c'est-à-dire la constitution d'un islam d'Etat, sous contrôle. Or, **l'enjeu est de constituer un islam adulte et autonome. L'autonomie s'acquière par rapport à l'extérieur et par rapport à l'intérieur**. Pour se faire, il est urgent que l'intérêt général de la communauté musulmane prenne sens.